

Suisse Romande

AGROLINE Moudon Tél. 058 433 69 02 ppl.moudon@fenaco.com



Nicolas Bellon Portable 079 638 89 01 nicolas.bellon@fenaco.com



Lucien Freymond Portable 079 834 95 73 lucien.freymond@fenaco.com



Florence Gasser-Marx Viticulture Portable 079 408 50 61 florence.gasser@fenaco.com



David Herminjard Portable 076 439 63 73 david.herminjard@fenaco.com

Suisse orientale

AGROLINE Winterthur Tél. 058 433 69 60 pfs.winterthur@fenaco.com



Lorenz Büchel Portable 079 463 72 96 lorenz.buechel@fenaco.com



Remo Dähler Portable 079 705 60 28 remo.daehler@fenaco.com



Lukas Fürst Viticulture Portable 079 582 28 97 lukas.fuerst@fenaco.com



Martin Gertsch Culture maraîchères Portable 079 291 05 15 martin.gertsch@fenaco.com



Thomas Kim Portable 079 671 76 06 thomas.kim@fenaco.com



Wolfram Lempp Arboriculture, petits fruits Portable 079 578 84 19 wolfram.lempp@fenaco.com



Hansjörg Meier Portable 079 244 41 28 hansjoerg.meier@fenaco.com



Ivo Rüst Portable 079 423 18 86 ivo.ruest@fenaco.com

Plateau central/ Suisse centrale

AGROLINE Lyssach Tél. 058 433 69 18 pfs.lyssach@fenaco.com



Christian Bühr Culture maraîchères Portable 079 350 55 34 christian.buehr@fenaco.com



Lukas Fürst Viticulture Portable 079 582 28 97 lukas.fuerst@fenaco.com



Thomas Kämpfer Portable 079 652 05 68 thomas.kaempfer@fenaco.com



Wolfram Lempp Arboriculture, petits fruits Portable 079 578 84 19 wolfram.lempp@fenaco.com



Harald Reiner Portable 079 128 60 18 harald.reiner@landireba.ch



Pirmin Reinhard
Portable 079 873 86 58
pirmin.reinhard@fenaco.com



Michael Spätig Portable 079 651 42 41 michael.spaetig@fenaco.com



Adrian Sutter
Portable 079 652 05 69
adrian.sutter@fenaco.com



Markus von Gunten Portable 079 652 05 36 markus.vongunten@fenaco.com

LAVEBA

GVS LANDI AG

Patrik Eicher

Portable 076 490 60 77 p.eicher@gvs.ch



Albert Fässler Portable 079 438 11 66 albert.faessler@laveba.ch

Auxiliaires de culture sous serre nationale



Elke Demessieur Portable 079 831 06 36 elke.demessieur@fenaco.com



Martin Gertsch Portable 079 291 05 15 martin.gertsch@fenaco.com



Produits phytosanitaires pour la viticulture

LANDI est le lieu où vous pouvez obtenir des informations et poser vos questions sur l'utilisation des PPh. La solution adéquate dépend de la situation sur la parcelle. Le choix d'un traitement ne peut se réaliser qu'avec des observations précise de la culture. Les avis des stations cantonales, l'expérience des années précédentes, les seuils d'intervention, l'homologation OFAG et les remarques sur les étiquettes du produit sont des informations essentielles pour décider d'un traitement.

Notre objectif est de ne recommander à nos membres et clients uniquement si besoin les solutions adaptées à chaque situation et pas plus que nécessaire. À cette fin, tous les LANDI ont à leur disposition l'Assortiment choisi en lien avec chaque culture. Ces brochures sont actualisées chaque année. Outre la présente édition viticulture, des éditions pour les grande culture et cultures fourragères, l'arboriculture, les cultures maraîchères, les cultures des baies et l'agriculture biologique sont également disponibles. L'assortiment choisi contient les herbicides, fongicides et insecticides les plus pertinents pour la culture. L'efficacité et la cible des produits sont présentées sous une forme claire et structurée.

Afin de permettre au praticien de faire le bon choix, les tableaux de produits contiennent des informations importantes sur :

- · La protection de l'utilisateur, les exigences de distance par rapport aux eaux de surface, aux biotopes, les zones d'interdictions vis-à-vis de la protection des eaux souterraines, toxicité pour les abeilles, etc.
- L'utilisation en PER ainsi que l'homologation en agriculture biologique.
- Les effets / homologation sur les ravageurs et cultures

Votre LANDI vous fournira les informations dont vous avez besoin en tant que praticien pour l'utilisation ciblée des produits phytosanitaires.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui contribué à la mise à disposition de ces brochures.

fenaco AGROLINE

Copyright by fenaco société coopérative, 3001 Berne, Erlachstrasse 5

Réglementations de transports et extincteurs

Les produits sont répartis en classes et évalués en fonction de leurs dangers potentiels avec des points. En dessous d'une limite libre de 1000 points, le transport est facilité. L'exigence minimale dans ce cas-là est d'avoir un extincteur (2kg) dans le véhicule.

SGH, le nouveau système mondial d'avertissement des dangers

SGH est l'acronyme de «Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ». La mise en place d'une classification selon des critères harmonisés doit permettre de communiquer au niveau mondial les dangers liés aux produits chimiques à l'aide des mêmes symboles, mentions de danger ou conseils de prudence, sur les étiquettes comme sur les fiches de données de sécurité.









Prix CHF 20.-













Important, lire avant chaque application: Notice d'emballage / Clause de non-responsabilité

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Les descriptions de produits dans cette publication servent à une première information générale. Pour une application conforme des produits, les instructions figurant sur l'emballage (étiquette) font foi. Cette édition remplace les précédentes. Les changements de prix, ainsi que les erreurs de texte ou les modifications d'homologation OSAV après l'impression demeurent réservés. fenaco société coopérative, Agroline décline toute responsabilité en cas d'informations incomplètes ou incorrectes dans cette brochure...

Contact en cas d'accident impliquant des personnes Tox Info Suisse, Zurich

Appel d'urgence: 145



Chemsuisse: plus d'informations

Sécurité pour l'utilisation des produits phytosanitaires et des pompes à traiter

Lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, la plus grande attention doit être requise en toutes circonstances pour éviter de polluer les eaux de surface, la nappe phréatique et la dérive sur des parcelles voisines, biotopes et zones résidentielles. Ci-après quelques points importants:

- · Les récipients, après mise en cuve des produits, doivent être nettoyés proprement avec de l'eau claire qui sera incorporée dans la cuve. Les récipients vides doivent être évacués dans une décharge agrée.
- · Les restes de bouillie ne doivent en aucun cas être introduits dans les eaux usées.
- · Le rinçage de la cuve doit se faire en deux étapes. Première étape obligatoire: rincer immédiatement la cuve avec de l'eau claire au champ. L'eau de rinçage est ensuite épandue sur la parcelle à vitesse accélérée. Deuxième étape: si un rinçage supplémentaire doit être effectué et que l'eau ne peut être épandue sur la parcelle, celui-ci doit être fait sur une place de nettoyage appropriée.
- · La protection de l'utilisateur doit être faite par l'observation des mesures de sécurité inscrites sur les étiquettes de chaque produit ainsi que sur les fiches de sécurité. En règle générale, porter des habits de protection (gants, lunettes, masque de protection ou une combinaison de protection complète). Les habits utilisés lors de travaux de traitements ne devraient être utilisés que pour ce travail. Les habits sales devraient immédiatement être remplacés.

La protection des utilisateurs est importante

Les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets plus ou moins graves sur la santé de l'utilisateur. Non seulement ils sont aigus, mais des effets à long terme peuvent également être déclenchés. C'est à chaque utilisateur qu'il incombe la responsabilité individuelle de se protéger. Utilisez toutes les possibilités existantes.

Comment me protéger correctement?

Dans les tableaux de produits suivants, vous trouvez des symboles dans la colonne « Protection de l'utilisateur », dont la signification est expliquée ci-dessous.

Standard - Protection des utilisateurs pour les cultures spéciales

Préparation de la bouillie										
	<u> </u>	•	•	1	Gants de protection : A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)					
	0		•		Tablier avec manches ou fermeture au dos ou combinaison de protection jetable ou réutilisable (normes EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)					
_	0	•	•	(Visière ou lunettes de protection fermées (les lunettes normales ne sont pas suffisantes)					
	Annli	cation	da la ba	مناانيد						

L'application par tracteur avec cabine fermée et filtre à air de type 3 ou 4 (EN 15695) peut

rempi	remplacer les EPI							
0	•	•	0	Gants de protection: A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)				
0	•	•	•	Combinaison de protection à usage unique ou réutilisable (norme EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)				
	•	•	G	Visière				
	•	•	•	Couvre-chef: Capuche fermée				
Trava	ux succ	essifs						
		•	0	Gants en nylon ou polyester avec revêtement en nitrile ou gants à usage unique				
	•			Habits de travail avec manches longues et pantalon				

Equipement supplémentaire selon la notice d'utilisation





p.ex. Demi-masque ou masque complet contre les particules/ poussières (P2/P3) ou contre les vapeurs/gaz (par exemple A2/P2)

Formulations

Code Description

AL Liquide pour application non dilué

AM Ampoule

CS Suspension de capsules

Concentré dispersable

DP Poudre pour poudrage

EC Concentré émulsionnable Emulsion de type aqueux EW

FΑ Pièges

FG Granulé fin

Comprimé fumigène FT

GB Appât granulé

GR Granulé

Emballage associatif liquide/liquide

Microémulsion

OD Dispersion d'huile

РΑ Latex

RB Appât (prêt à l'emploi)

SB Appât sur brisures

SC Suspension concentrée

Suspoémulsion SE

Granulé soluble dans l'eau SG

Concentré soluble dans l'eau

SD Poudre soluble dans l'eau

TB Tablette

TP Poudre à épandre

VΡ Diffuseur de vapeur

Granulé à disperser dans l'eau

Poudre mouillable

XΑ Adultes

ΧE OEufs

XF Mvcélium

XL Larves

XN Larves de nématodes ΧP

Punes

XS Spores

ΧV Larves et adulttes

Autre

ZC Mélange de formulation

Miscibilité / code des formulations

Les codes des formulations indiquent la formulation des produits (liquide, granulé, poudre, etc.). Le mélange de produits se fait en principe selon l'ordre suivant: granulé - poudre - suspension - émulsion. Chaque produit doit être dissous entièrement avant d'ajouter le produit suivant (brasseur en marche). Les mélanges peuvent accentuer les risques de phytotoxicité. Ces risques sont plus élevés avec les produits liquides. Les indications sur les étiquettes des emballages doivent être scrupuleusement respectées.



Seco Protection des utilisateurs Banque de données

RESTRICTIONS LIÉES AUX EAUX DE SURFACES

Mise en oeuvre de la réduction des zones tampons contre la dérive et le ruissellement en viticulture

Les conditions fixées dans l'homologation des produits phytosanitaires (PPh) doivent être respectées lors de l'application. De nombreux PPh nécessitent une zone tampon pour protéger les eaux de surface, les biotopes ou les surfaces résidentielles et de zones publiques de la dérive et du ruissellement. Ces exigences figurent dans la liste des produits phytosanitaires ou sur l'étiquette du produit dans la phrase SPe 3.

Des bandes tampons de 6 m le long des eaux de surface (OPD RS 910.13, annexe 1)

Pour toutes les exploitations PER, une bande tampon de 6 m le long des eaux de surface est obligatoire. Sur les trois premiers mètres le long des eaux de surface, aucun PPh n'est autorisé. Au-delà, seuls des traitements plante par plante contre les adventices problématiques peuvent être appliqués.

Mesures de réduction des risques concernant la dérive

Les distances de sécurité le long des eaux de surface sont imposées par le risque de dérive. En prenant des dispositions pour réduire cette dérive, il est possible de diminuer ces distances. Un système de points indique le degré de réduction de la dérive, qui détermine dans quelle mesure la largeur de la zone tampon peut être réduite (voir tabelle « Valeurs des différentes mesures »). La réduction de la distance requise pour de tels PPh est donnée en mètre, tandis que la distance minimale prescrite (6, 20, 50 ou 100 m) est mentionnée sur l'étiquette dans les phrases SPe 3 ou dans l'assortiment choisi. Lorsque plusieurs PPh sont utilisés en mélange, la distance minimale qui correspond à l'exigence la plus élevée doit être respectée. La zone non traitée jusqu'à 20 m adjacentes aux biotopes, zones résidentielles et installations publiques ainsi qu'aux plantes en fleurs dans les parcelles voisines peuvent être réduites à 0 m en prenant les mesures nécessaires. On peut obtenir au maximum 3 points.

Distance prescrite	3 m	6 m	20 m	50 m	100 m		
Nombre de points		Réduction de la largeur de la zone non traitée à					
1	$O m^1$	$3 m^1$	6 m	20 m	50 m		
2	O m ¹	O m ¹	3 m ¹	6 m	20 m		
3	O m ¹	O m ¹	O m ¹	3 m ¹	6 m		

¹ Les PER exigent toujours une distance de 6 m au moins par rapport aux eaux de surface (3 m hors exigences PER).

Source : Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en viticulture. agridea, février 2021

Valeur des différentes mesures

Le nombre de points nécessaires pour réduire la largeur de la zone non traitée peut être obtenu en combinant différents types de mesures:

Bases légales

- Ordonnances sur les paiements directs OPD RS 910.13
- Instruction OFAG réductions des risques lors de l'application des produits phytosanitaires
- www.agroline.ch/fr



Fiche d'information Nouveautés PER Pa.lv 19.475



Réduction de la dérive et du ruisselement des PPh en viticulture (Agridea)



Place de remplissage et nettoyage des pulvérisateurs

Points	Buses	Matériels	Parcelle	Réalisation
O.5	Buses antidérive	Pulvérisateur à flux d'air horizontal orientable avec limitation de hauteur ou Pulvérisateur à flux tangentiel	Filet antigrêle fermé ou protection contre les intempéries	Quantité d'air max. 20000 m³/h ou Pas d'utilisation du flux d'air dirigé vers l'extérieur dans les 5 rangs de bordure ou Pulvérisation uniquement vers l'intérieur dans les 5 rangs de bordure
1	Buses à injection d'air	Pulvérisateur à flux d'air horizontal orientable ou pulvérisateur à flux tangentiel équipés d'un détecteur de végétation	Bande végétalisée continue d'au moins 3 m de large et aussi haute que la culture traitée ou Barrière verticale (toile d'ombrage ou haie de protection anti-dérive) présentant un degré d'occultation d'au moins 75% et dépassant la culture de 1 m	Quantité d'air max. 20000 m³/h et pas d'utilisation du flux d'air dirigé vers l'extérieur dans les 5 rangs de bordure ou Quantité d'air max. 20000 m³/h et pulvérisation uniquement vers l'intérieur dans les 5 rangs de bordure ou Traitement des 5 rangs de bordure avec un gun dirigé vers l'intérieur ou Traitement des 5 rangs debordure avec un atomiseur àdos, flux dirigé vers l'intérieur
1.5		Traitement herbicide en bande		
2		Pulvérisateur sous tunnel		

Source : Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en viticulture. agridea, février 2021

Une combinaison des mesures dans la même colonne est impossible. Par contre, il est possible de combiner les mesures des buses avec les mesures d'autres colonnes, par exemple.

Mesures de réduction des risques concernant le ruissellement

Dispositions générales

Pour les PPh qui présentent un risque pour les organismes aquatiques en cas de ruissellement, des mesures de réduction de ruissellement doivent être prises sur les parcelles (déclivité > 2%) éloignées de moins de 100 m d'une eau de surface. Cela vaut pour toutes les eaux de surface, excepté les eaux éphémères et les eaux épisodiques qui existent uniquement en cas d'événement météorologique extrême. Un système de points indique le degré de réduction du risque que nécessitent de tels PPh; ces points (1, 2, 3 ou 4) figurent sur l'étiquette dans la phrase SPe3. Lorsque plusieurs PPh sont utilisés en mélange, il faut réduire le risque en fonction du produit qui requiert le nombre de points le plus élevé.

Dérogations générales

Les points requis (phrases SPe3) pour les mesures de protection du risque de ruissellement ne sont pas nécessaires dans les cas suivants :

- quand la totalité de la parcelle est éloignée de plus de 100 m de l'eau de surface la plus proche.
- lorsque les PPh sont utilisés sur un terrain plat (déclivité < 2%).
- · lorsque les eaux de surface sont situées en amont de la surface où les PPh sont utilisés ou lorsque les PPh sont utilisés dans une serre.

Mesures permettant d'atteindre le nombre de points requis

La combinaison de plusieurs mesures ou le choix de mesures particulièrement efficaces permet de réduire d'autant plus le risque de ruissellement. Les points attribués aux différentes mesures de la tabelle suivante peuvent être additionnés.

Valeur des différentes mesures possibles

Mesure:		Valeur points
Mesures en bordure de la parcelle	Bordure tampon enherbée de 6 m de large	1
ou entre la parcelle et les eaux de	Bordure tampon enherbée de 10 m de large	2
surface	Bordure tampon enherbée de 20 m de large	3
	Enherbement entre les lignes, tournières comprises (selon les prescriptions PER)	2
	Enherbement complet y compris sous les rangs et sur les tournières	3
Mesures dans les cultures pérennes	Banquettes (terrasses sans déclivité)	2
perennes	Terrasses selon l'annexe 3 de l'ordonnance sur les paiements directs	1
	Traitement sur moins de 50 % de la surface (herbicides)	1

Source : Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en viticulture. agridea, février 2021

Etant donné que pour les exploitations PER, une distance minimale de 6 m le long des eaux de surface est obligatoire, 1 point est obtenu la plupart du temps sans modifications supplémentaires. Toutefois s'il y a un chemin entre un cours d'eau et la terre agricole, il n'est pas considéré comme une bande tampon fermée. Dans cette situation, une bande tampon de 6 m doit être disponible, sans considération du chemin. Dérogation: la zone de ruissellement ne doit pas être prise en compte quand la surface à traiter est plane (déclivité < 2%).

Conseils pour le praticien :

- 1. Vérifier si le produit sélectionné a une restriction concernant la dérive ou le ruissellement.
- 2. Ne pas négliger l'effet biologique des PPh quelle est la taille optimale des gouttes nécessaires pour une bonne activité?
- 3. uel est le volume de bouillie le plus adapté? En fonction de la culture, du stade et du produit, le volume peut varier en grandes cultures.
- 4. Privilégier les PPh dont la zone tampon ne dépasse pas les 20 m (dérive) ou 1 point (ruissellement).
- 5. La quantité d'eau, la pression, la taille de la buse et la vitesse d'avancement doivent être parfaitement adaptées.
- 6. Lors de la pulvérisation de PPh, la vitesse du vent ne doit pas dépasser 5,3 m/s (19 km/h). Interrompre l'application lorsque l'humidité de l'air est en dessous de 60% et que la température dépasse 25°C. La Faible humidité de l'air réduit considérablement l'absorption des matières actives et, les pertes par évaporation augmentent fortement.

Quelles nouveutés dans les PER?

Désormais, des exigences minimales pour réduire la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires et ce indépendamment du produit phytosanitaire utilisé doivent être respectées dans les PER. Un système de points détermine les exigences minimales. Les mesures possibles pour atteindre le nombre de points requis sont décrites dans les fiches techniques d'AGRIDEA sur la limitation de la dérive et du ruissellement des produits phytosanitaires (voir bibliographie et informations complémentaires ci-dessous). Les chefs d'exploitation doivent choisir les mesures les plus appropriées à la situation spécifique de leur exploitation.

Le nombre de points suivant doit être atteint dans les PER (annexe I point 6.1a.4 OPD) :

- a. réduction de la dérive pour tous les traitements avec des produits phytosanitaires : au moins 1 point.
- b. réduction du ruissellement pour tous les traitements avec des produits phytosanitaires sur des surfaces dont la déclivité est supérieure à 2 %, et qui sont adjacentes, dans le sens de la pente, à des eaux de surface, à des routes ou à des chemins drainés : au moins 1 point.

Les traitements en plante par plante ainsi que les utilisations en serres fermées sont exclus de cette exigence PER.

En cas d'utilisation de produits phytosanitaires, les obligations spécifiques au produit continuent de s'appliquer (phrase Spe3 sur l'étiquette du produit).

Une mesure possible contre le ruissellement est la mise en place d'une « bordure tampon enherbée ». Cette bande tampon doit être recouverte de végétation au moment du traitement. Il est possible d'aménager en tant que bordures tampon enherbées, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur terres assolées ou terres ouvertes comme les jachères florales, jachères tournantes, bandes culturales extensives, ourlet sur terres assolées ou les SPB spécifiques à la région sur terres ouvertes, ainsi que des bandes semées pour organismes utiles. La bande tampon doit être placée là où la pente est orientée vers les eaux de surface ou vers une route ou un chemin drainé. Si une culture est située sur toute sa longueur à plus de 6 mètres des eaux superficielles, ou de la route ou du chemin drainé, elle n'est plus considérée comme adjacente.

Les bordures tampons enherbées en bordure de parcelle, les bandes enherbées à l'intérieur de la parcelle (où se produit le ruissellement) et les tournières enherbées d'une largeur maximale de 6 mètres chacune peuvent être comptabilisées dans la surface cultivée et, dans ce cas, peuvent également être broyées.

Dans les cultures pérennes, s'il n'y a pas de tournière, un enherbement entre les rangs suffit pour répondre aux exigences.

Une route ou un chemin sont considérés comme drainés lorsque l'eau est évacuée par ex. via des regards dans les eaux superficielles ou dans une station d'épuration. Les routes et les chemins qui sont drainés par dessus l'accotement sur la surface voisine ne sont pas considérés comme drainés.

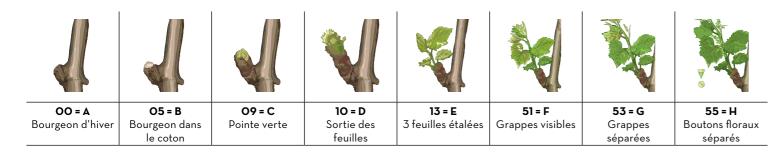
Source: Fiche technique Agridea Quelles nouveautés dans les PER? Version 10.11.2022

Méthode 1:

Application des produits antiparasitaires en fonction des stades phénologiques et du type de pulvérisateur

Stades phénologiques selon Baggiolini et du code BBCH	A Pulvérisateur à jet projeté, rampe et boille à dos. BASE DE CALCUL	B Pulvérisateur à pression et à jet porté – turbodiffuseur et atomiseur à dos	C Pulvérisateur pneumatique – traitement face par face	D Pulvérisateur à jet projeté – gun (env. 40 bars)
Exemple du calcul du dosage en kg	ou It/ha pour un produit ho	mologué à 0.1%.		
Traitement d'hiver A-C / 00-09	800 l/ha = 0.8 kg/ha	Pas approprié (400 l/ha)	Pas approprié	Pas approprié
Rougeot	600 l/ha	150 l/ha	100 l/ha	1000 l/ha
E-F / 11-13 (51)	= 0.6 kg/ha	= 0.6 kg/ha	= 0.6 kg/ha	= 1.0 kg/ha
1er Pré-floral	800 l/ha	200 l/ha	100-150 l/ha	1200 l/ha
G / 53	= 0.8 kg/ha	= 0.8 kg/ha	= 0.8 kg/ha	= 1.2 kg/ha
2 ^{ème} Pré-floral	1000 l/ha	250 l/ha	150-200 l/ha	1500 l/ha
H / 55	= 1.0 kg/ha	= 1.0 kg/ha	= 1.0 kg/ha	= 1.5 kg/ha
Floraison	1200 l/ha	300 l/ha	150-200 l/ha	1800 l/ha
I / 61-69	= 1.2 kg/ha	= 1.2 kg/ha	= 1.2 kg/ha	= 1.8 kg/ha
Post-floraison	1600 l/ha	400 l/ha	200-250 l/ha	2000 l/ha
J–M / 71–81	= 1.6 kg/ha	= 1.6 kg/ha	= 1.6 kg/ha	= 2.0 kg/ha
Zone des grappes (anti-botrytis) L-M / 77-81	1200 l/ha = 1.2 kg/ha	300 l/ha = 1.2 kg/ha	150-200 l/ha = 1.2 kg/ha	

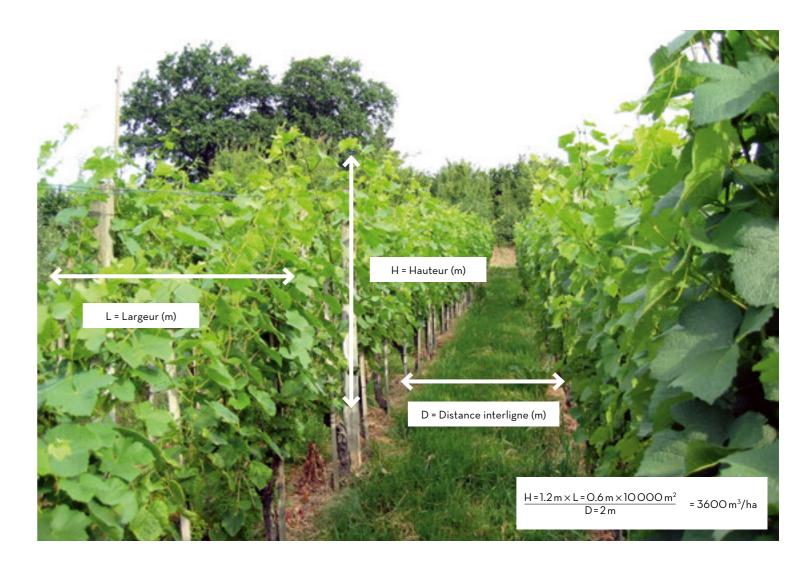
Stades repères de la vigne



	+						
61-69 = I Floraison	71-73 = J Nouaison	75 = K Petit pois	77 = L Grappe fermée	81 = M Début véraison	89 = N Récolte	91 = O Aoûtement	93 = P Chute des feuilles

Méthode 2:

Dosage des produits adaptés aux surfaces foliaires



Le site internet www.agrometeo.ch d'Agroscope permet de calculer online le dosage des produits phytosanitaires en fonction de la masse foliaire (Code QR).

Dosage adapté

Le dosage adapté au volume permet d'appliquer la quantité de produit nécessaire pour protéger la surface foliaire effectivement présente le jour du traitement. Cette méthode de dosage précise, modulée sur une base objective, permet une économie de produits phytosanitaires, non négligeable tout en garantissant une bonne protection de la vigne contre le mildiou et l'oïdium. Elle s'inscrit dans les objectifs d'une viticulture durable.

Cette méthode nécessite les conditions suivantes:

- · Protection sans faille tout au long de la saison.
- Technique d'application irréprochable, rang par rang, avec assistance d'air.
- Conditions d'application optimales.
- Volume d'eau adapté, répartition de la bouillie ciblée.
- Mode de conduite palissé : guyot, cordon.
- · Interlignes et végétations réguliers.
- Détermination du volume foliaire avant chaque traitement.
- · Adaptation à chaque cépage/parcelle jusqu'au ler rognage.

La plateforme www.agrometeo.ch fournit également des modélisations de risques parasitaires et des informations sur:

- Mildiou
- Oïdium
- Black rot
- Vers de la grappe
- Acariose • Bois noir
- · VM-Phénologie
- Maturation
- · Bulletins des cantons



Dosage adapte





Auxiliaires en viticulture



En viticulture, les auxiliaires ont la tâche importante de contrôler le développement des ravageurs et ainsi d'empêcher le développement rapide d'une trop grande population. L'importance des auxiliaires est très élevée. Toutes les mesures prises en arboriculture ont également une influence sur les auxiliaires présents naturellement. Il faut en tenir compte, notamment lors de l'utilisation de pesticides. La liste suivante vise à mieux faire connaître les auxiliaires et leur mode de vie, à garantir une utilisation des produits phytosanitaires ne compromettant pas leur présence et à indiquer les mesures de promotion des auxiliaires.

Coccinelles

En Europe centrale, il existe 70 à 80 espèces de coccinelles.



Alimentation: Les larves et les adultes se nourrissent principalement de pucerons. Elles mangent entre 30 et 60 pucerons par jour. Selon les espèces, elles se nourrissent également d'acariens, de cochenilles, de cochenilles farineuses, de nymphes de cicadelles et aussi des champignons d'oïdium.

Cycle: à partir de fin avril, jusqu'à 400 œufs sont pondus en groupes de 10 à 60, souvent sur la face inférieure des feuilles. Les larves sont généralement allongées et de formes très diverses selon les espèces. Les pupes de nymphes se trouvent généralement sur la face supérieure des plantes. Les coccinelles vivent jusqu'à 12 mois. Pour les adultes, le pollen est une source importante de nourriture, notamment lors de la reproduction. Elles hibernent comme des coléoptères, dans les haies et les forêts; au printemps les prairies et les adventices sont des sources de nourriture.

Mesures de promotion: prairies naturelles et bandes de fleurs riches en espèces ainsi qu'un approvisionnement naturel en pucerons, car les coccinelles sont tributaires d'une forte densité de proies. Zones d'hivernage avec des tas de feuilles, sous les haies dans des endroits secs.

Chrysopes

En Europe centrale vivent environ 35 espèces de cette famille, avec une taille allant de 8 à 18 mm de long.



Alimentation: Les chrysopes adultes se nourrissent principalement de nectar, de miellat et de pollen. Les larves se nourrissent de pucerons, de pucerons lanigères, d'acariens, de thrips et de cochenilles. Une larve consomme entre 200 et 600 pucerons.

Cycle: Le stade larvaire dure d'une à douze semaines. Les quartiers d'hiver des chrysopes sont sous le feuillage. Les femelles pondent 400 à 500 œufs au cours de leurs trois mois de vie environ. Il y a deux à trois générations par an.

Mesures de promotion : bandes de fleurs, prairies extensives, bandes de fleurs sauvages et haies.

Syrphes

En Europe centrale, il existe environ 350 espèces de syrphes.



Alimentation: Les adultes se nourrissent de nectar, de miellat et de pollen. Les larves mangent jusqu'à 500 pucerons au cours de leur vie qui dure de

Cycle: Les larves sont principalement nocturnes. Les femelles pondent les œufs au milieu de la population de pucerons. Certaines espèces de Syrphides peuvent avoir jusqu'à 5 à 7 générations par an. Elles passent l'hiver dans des régions plus chaudes (migrations) au dernier stade larvaire ou à l'âge adulte.

Mesures de promotion: Pour renforcer leur présence à proximité des cultures, il est possible de semer des plantes à fleurs attractives (bandes fleuries) de types composées et ombellifères, qui apportent une source alimentaire en pollen, lequel conditionne la fécondité des femelles. Les paysages boisés sont aussi favorables aux Syrphes qui trouvent là des sites d'hivernation et une source de nourriture alternative.

Hyménoptères parasitoïdes

Il existe une grande variété et un grand nombre d'hyménoptères parasitoïdes.



Alimentation: Ils se nourrissent principalement de pucerons, de cochenilles et de cécidomyies des poirettes. Le spectre d'hôtes est large et varie selon les différentes espèces.

Cycle: Les œufs sont pondus sur ou dans un insecte hôte. Les larves se nourrissent de l'hôte. Ils dépendent de sites d'hibernations appropriés et/ ou d'hôtes ou de sources de nourriture comme le nectar.

Mesures de promotion: Bandes de fleurs. Différentes cultures mélangées à des habitats naturels.

Les araignées sont l'un des plus importants groupes de prédateurs dans les vignobles au printemps.



Alimentation: Elles se nourrissent de différents insectes : pucerons, papillons, qui sont capturés dans leur toile.

Cycle: Les araignées pondent leurs œufs dans des cocons, où elles hibernent et éclosent également au printemps.

Mesures de promotion: Les araignées sont encouragées par l'installation de jachères, d'ourlets et d'autres zones de compensation écologique. Sur ces zones, elles trouvent un abri et peuvent construire leurs toiles sans être dérangées. Le travail intensif du sol a un effet négatif sur la population d'araignées.

Anthocorides



Alimentation: Les anthocorides, punaises prédatrices, sont des généralistes et se nourrissent de pucerons, de psylles, de cicadelles et d'acariens. Au stade de leur jeune développement, ils mangent jusqu'à 30 proies par jour.

Cycle: Ils passent généralement l'hiver dans les haies au stade adulte. Les anthocorides ont plusieurs générations qui sont actives jusqu'à l'automne. Les zones de compensation écologique encouragent les insectes.

Mesures de promotion: Les insectes peuvent être promus par toutes les zones de compensation écologique. Ils cherchent souvent des haies pour l'hibernation.

Staphylins et scarabées





Alimentation: Les staphylins et scarabées se nourrissent de toutes sortes d'insectes et ne sont pas spécifiques. Les larves ainsi que les adultes vivent sur le sol et se nourrissent de larves d'insectes, d'acariens et d'escargots. Ils mangent jusqu'à leur propre poids chaque jour.

Cycle: Ils préfèrent les habitats couverts tels que les prairies, les bords de champs ou les haies. Hibernent au stade larvaire ou sous forme adulte. Les larves se métamorphosent dans le sol. Les femelles pondent 20 à 60 œufs.

Mesures de promotion: habitats couverts tels que les prairies, les lisières de champs ou les haies. Les corridors écologiques tels que les bandes de fleurs sauvages, les bordures d'herbes et les haies sont appréciées.

Forficules (perce-oreilles)



Alimentation: ils sont omnivores et se nourrissent de matières végétales ainsi que d'insectes et d'acariens. En vituculture, ils jouent un rôle important dans la lutte contre des pucerons et des chenilles de papillons.

Cycle: À la fin de l'automne, après l'accouplement, ils hibernent en couple dans le sol, dans un nid. À la fin du printemps, les perce-oreilles (jeunes et vieux) quittent leur nid.

Mesures de promotion: Les perce-oreilles ont besoin de se retirer dans des anfractuosités le jour, car ils sont actifs la nuit. Accrochez des abris dans des endroits ombragés à la cime des arbres, comme des tubes de bambou ou des pots en argile remplis de laine de bois ou de paille.

Typhlodromes



Alimentation: Araignées rouges ainsi que les phytoptes. Un acarien prédateur mange jusqu'à 750 acariens pendant ses 75 jours de vie.

Cycle: Les femelles hibernent sous les écailles de l'écorce. Les œufs sont pondus principalement sur la face inférieure des feuilles et près de colonies de proies. Les acariens prédateurs femelles pondent jusqu'à 70 œufs et forment de nombreuses générations par an, ce qui est également influencé par l'approvisionnement en nourriture.

Mesures de promotion: des abris et un bon approvisionnement en pollen, une végétation riche en différentes espèces peuvent compléter leur alimentation.

Sources:

1 = Agroscope





10 EFFETS SECONDAIRES FONGICIDES, INSECTICIDES ET ACARICIDES 11

Effets secondaires des fongicides, insecticides et acaricides

Fongicides	Résis- tance groupe	Typhlo- dromes	Antho- corides	Chrysopes	Coccinelles	Syrphides	Parasitoï- des	Abeilles	Organis- mes aquatiques
Ametoctradine +	40/45	N		N			N		
dimethomorphe Amisulbrom	21	N					N		
Argiles sulfurées		N					IN IN		
Aureobasidium pullulans	n.c.	N	N	N	N	N	N		
· ·	n.c.					IN .			
Azoxystrobine	11	N	N	N	N	N.	N		
Bacillus amyloliquefaciens	BMO2	N	N	N	N	N	N		
Benthiavalicarbe	40	N		N			N		•
Boscalid	7	N		N			N		
Bouille bordelaise	MO1	N					N		
Bupirimate + tébuconazole	8/3	N	N	N	N		N		•
COS-OGA	n.c.	N							
Cuivre (divers produits)	MOI	N		N-M			N-M		
Cyazofamide + phosphonate de disodium	21	N		N	N		N		
Cyflufénamide	U6	N		N			N		
Cymoxanil	27	N		N			N		
Cymoxanil + zoxamide	27/22	N		N			N		
Cyprodinil + fludioxonil	9/12	N	N		N		N		
Difénoconazole	3	Ν	N	N	N	N	N		
Diméthomorphe + zoxamide	40/22	Ν		N			N		
Dithianon	M9	Ν	N	N	N	N	N		
Fenhéxamide	17	Ν	N		N		N		
Fenpropidine	5	Ν			N		N		
Fenpyrazamine	17	Ν					N		
Fluazinam	29	Ν		М			М		
Fludioxonil	12	Ν	N		N		N		•
Fluopyram	7	Ν					N		
Fluxapyroxade	7	N					N		•
Folpet	M4	N	N	N	N		N		•
Fosétyl- Al	PO7	N		N			N		•
Fosétyl-Al + fenamidone	PO7/11	N			N		Т		•
Fosétyl-Al + fluopicolide	PO7/43	N					N		•
Fosétyl-Al + folpet	PO7/MO4	Ν			N		N		
Huile de fenouil	n.c.	Ν							
lprovalicarbe	40	N		N	N		N		•
Hydrogéncarbonate de potassium	n.c.	N	N				N		
Krésoxim-méthyl	11	N	N		N		N		•
Laminarin	PO4	N					N		
Mandipropamid	40	N					N		•
Mandipropamid + Zoxamide	40/22	N					N		•
Mépanipyrim	9	N	N	N	N-M		N-M		
Métalaxyle + Folpet	6/M4	N	N	N			N		
Métirame	MO3	M-T	N	N-M	N-M		N-M		
Métrafénone	50	N		N			N-M		
Penconazole	3	N	N	N	N		N		
Phosphonate de potassium	P7	N	<u> </u>	"	11		N		
Proquinazid	13	N	N	N			N		

Fongicides	Résis- tance groupe	Typhlo- dromes	Antho- corides	Chrysopes	Coccinelles	Syrphides	Parasitoï- des	Abeilles	Organis- mes aquatiques
Pyriméthanil	9	Ν	N	N	N	Ν	N-M		
Pyriofénene	50	Ν					N		
Soufre mouillable	MO2	N	N-M	N	М		N-M		
Soufre + folpet + cuivre	MO2/ MO4/MO1	N	N	N	М	М	N		•
Soufre poudrage	MO2	М		М			М		
Spiroxamine	5	N		N	N		N		
Tébuconazole	3	N	N	N	N		N		
Thiophanate-méthyl	1	N-M				N	N-M		
Trifloxystrobine	11	N	М	N	N		N		
Valifénalate	40	N					N		

Insecticides									
Bacillus thuringiensis	11A	N	N	N	N		N		
Caolin		N			N		N		
Phéromone synthétique		N	N	N	N	N	N		
Spinosad	5	N-M	N-M	N-M	N-M		М	₩	
Spirotétramat	23	N		N	N		N		

Acaricides								
Clofentézine	10A	N	N	N	N	N	N	
Fenpyroximate	21A	М		N	M-T	N	М	
Héxythiazox	10A	N	N	N	N		N	
Huile de paraffine 1 - 2%		N		N	N-M		N	

Source: Agroscope Transfer, index phytosanitaire pour la viticulture

N = Neutre à peu toxique (O-40% réduction)

M = Moyennement toxique (40-60% réduction)

T = Toxique (60-100% réduction)

n.c. = non dassé

Abeilles et organismes aquatiques:

➡ = Toxique (respecter les conditions d'utilisation)

= Dangereux pour les organismes aquatiques

Pour les mélanges en cuve de différentes substances actives, le niveau de toxicité de la valeur individuelle la plus élevée s'applique.

Les informations sont basées sur diverses sources, en tenant compte des données d'essais en laboratoire, en semi-laboratoire et en verger. Si des informations manquent, aucune étude n'est disponible.

Les lettres N, M et T indiquent le niveau de toxicité approximatif sur les différents auxiliaires.





Forme de cuivre utilisée en viticulture

Quelle que soit la formulation du produit cuprique, c'est l'ion cuivreux (Cu++) libéré en milieu aqueux qui a une action contre les champignons ou bactéries. Les produits cupriques ne contiennent pas tous la même forme de cuivre et possèdent donc des propriétés légèrement différentes.

Forme de cuivre	Propriétés	Utilisation
Sulfate de cuivre (p. ex. bouillies bordelaises WG)	Libère le plus lentement les ions Cu++, très bon rapport efficacité / lessivage, peu phytotoxique	A tout moment.
Hydroxyde de cuivre (p. ex. Funguran Flow, Cuprum Flow)	Libère le plus rapidement les ions Cu++, peu phytotoxique. Un peu plus lessivable que les autres formes.	A privilégier en cas de symptôme mildiou ou lors de périodes à forte pression.
Oxychlorure et oxysulfate de cuivre (p. ex. Curenox 50 WG)	Vitesse de libération des ions entre les hydroxydes et le sulfate. Très phytotoxique avec des grands dosages de cuivre et du temps mouillant et froid.	En été à l'annonce d'une pluviométrie importante.

Le cuivre n'est ni dégradé par la chaleur, ni par la lumière. Seul la pluviométrie a une incidence. Après 20 mm de pluie quelque que soit la formulation, il est nécessaire de renouveler la protection. Comme c'est un produit de contact il ne protège pas les nouvelles feuilles et est dilué avec la croissance du feuillage et des baies.

Quantité de cuivre métal autorisée selon les modes de production

Type de production, label	Moyenne/ parcelle	Max. par année/ parcelle	Quantité max. sur 5 ans	Dose max. / Application	Moyenne annuelle sur l'ensemble de l'exploitation	Dose max. en l'espace de 5 ans sur l'ensemble de l'exploitation
Conventionnel		6 kg/ha	20 kg/ha			
PER: Mesures. Renoncer aux insecticides, acaricides et fongicides à partir du stade 73		1.5 kg/ha				
PER: Sans mesures		4 kg/ha				
Vitiswiss		3 kg/ha				
Vitiswiss Parcelles sans intrant de synthèse		*6 kg/ha				
Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique	4 kg/ha	6 kg/ha	20 kg/ha		4 kg/ha	20 kg/ha
Bio Suisse	4 kg/ha	*6 kg/ha	20 kg/ha		3 kg/ha	15 kg/ha
Demeter	3 kg/ha	4 kg/ha	15 kg/ha	500 g/ha	3 kg/ha	15 kg/ha

^{*} Une dose de plus de 4 kg/ha/an doit être déclarée à l'organisme de contrôle.

Calcul cuivre métal

Dose de cuivre métal = dose du produit commercial \times % en cuivre du produit

Exemple : Bouillie bordelaise WG contient 20% de cuivre. Apportée 2 kg/ha, cela fait 2 kg \times 20% = 0.4 kg de cuivre métal/ha





Sélection d'AGROLINE pour le renforcement et la stimulation des plantes

Produits phytosanitaires

Par produit phytosanitaire, on entend l'ensemble des produits utilisés pour protéger les cultures contre les maladies, ravageurs et mauvaises herbes. Les produits phytosanitaires contiennent des substances actives naturelles ou de synthèse mais également des organismes tels que des insectes prédateurs ou des champignons antagonistes. Les substances actives et organismes admis comme produits phytosanitaires figurent à l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires.

Substances de base

Les substances de base sont des substances qui ne présentent pas de risque pour la santé de l'être humain et des animaux, ainsi que pour l'environnement. Les substances de base autorisées sont listées à l'annexe 1, partie D, de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires. Ces produits phytosanitaires peuvent être mis en circulation sans autorisation et peuvent également être utilisés par des utilisateurs non professionnels.

Biostimulants

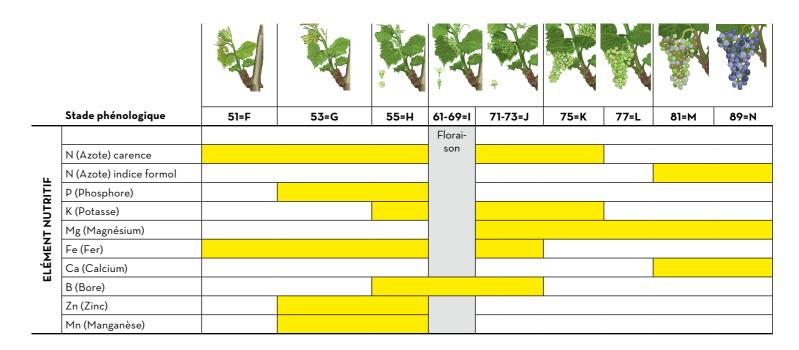
Les biostimulants des végétaux sont des substances, certains mélanges et certains micro-organismes qui visent à améliorer l'efficacité d'utilisation des éléments nutritifs des végétaux, la tolérance au stress abiotique, les caractéristiques qualitatives ou à augmenter la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol ou la rhizosphère. Tels que définis, les biostimulants sont régulés par l'ordonnance sur les engrais.

Stimulateurs des défenses naturelles

On définit par le terme stimulateur des défenses naturelles toute substance ou tout micro-organisme vivant non pathogène qui, appliqué sur une plante, est capable de promouvoir un état de résistance face à des stress biotiques. Les SDN n'agissent pas directement sur les insectes ou pathogènes, ils sont perçus par la plante comme un message d'alerte.

Adjuvants pour plantes

Substances ou mélanges qui visent à augmenter la tolérance au stress abiotique ou à améliorer la qualité de la récolte. Comme les adjuvants ne contiennent pas d'éléments nutritifs et ne servent pas à la nutrition des plantes, ils ne sont pas soumis à l'ordonnance sur les engrais.



Notice d'utilisation

Des erreurs dans l'utilisation peuvent conduire à de la phytotoxicité. Les principales erreurs sont liées à des des températures trop élevées, une concentration excessive ou un mélange non adapté.

Températures durant et après l'application

< 20°C dosage jusqu'au maximum recommandé 20-25°C couvert ou en soirée: choisir le dosage minimum > 25°C clair, ensoleillé: ne pas appliquer d'engrais foliaires

Humidité de l'air

possibilité d'appliquer aussi des sels non formulés > 50-60% 40-50% uniquement des formulations spécifiques < 40% pas d'application d'engrais foliaires

Miscibilité

Par conditions favorables, le mélange d'un engrais foliaire aux pesticides est possible. Les engrais simples doivent être dissous dans un seau avant d'être introduits dans la cuve. En cas d'utilisation de plus d'un engrais foliaire dans un mélange en cuve, il existe toutefois des restrictions dont il faut absolument tenir compte (consulter la notice d'emballage). C'est la seule façon d'éviter les dommages aux fruits et aux arbres ainsi que les obstructions, etc., au niveau du pulvérisateur.

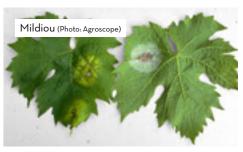
Volume d'eau

La quantité de produit (kg/ha) se réfère à une quantité d'eau de 250 à 500 l/ha. En cas de volume inférieur, la quantié d'engrais doit être diminuée pour éviter une trop grande concentration des sels contenus dans l'engrais. Lors d'une application à 1000 l/ha, il est possible d'augmenter la quantité d'engrais.









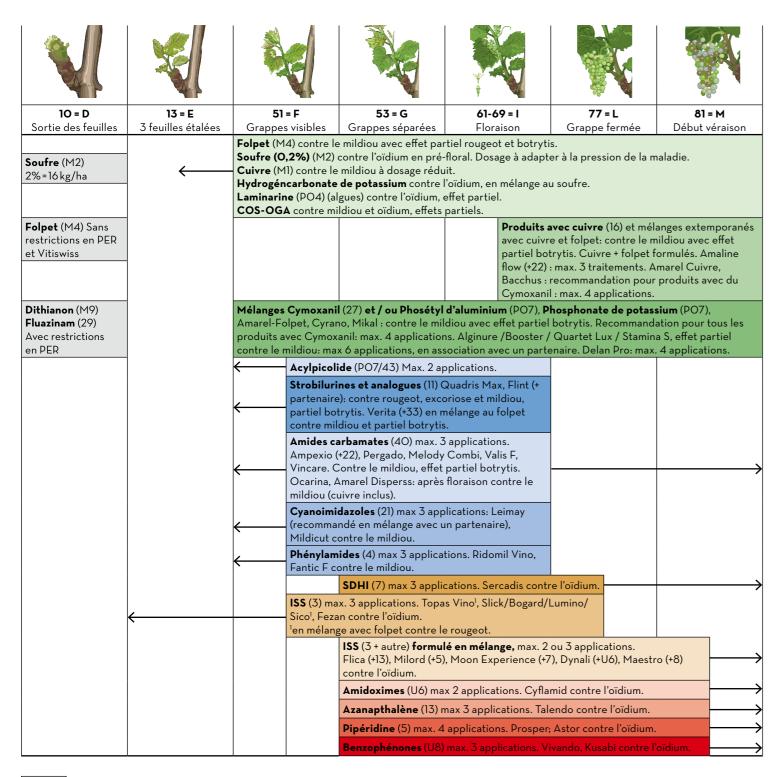




VITICULTURE POSSIBILITÉS D'APPLICATION DES FONGICIDES 17

Emploi des différents groupes de fongicides

Source: Agroscope Transfer, guide phytosanitaire pour la viticulture



Période principale Période possible (code) = Groupe de résistance

	1											ot	S	se	_		
Groupe de produits	C	D	E	F				* 4				Black-rot	Botrytis	Excoriose	Mildiou	Oïdium	Rougeot
Contact sans	Folpet (1		_ E	F	G	Н	I	J	K	L	М	<u>B</u>	<u>m</u>	E	2	0	<u>~</u>
cuivre	-	Ibiza SC	(29)										•				
	Soufre ((= / /										0				
	ooujie (i	12, 9			Armicar	b / Baxod	la / Vitisa	n + Soufre	e (? + M2)	(bio)							
						1 @ / My									•	•	
Contact avec					Cuivre (•		•	•	•
cuivre								Cuivre-H	Folpet (M1	I+M4)			•		•		•
Pénétrant			Alginure	/ Booste	r / Quart	et Lux / S	Stamina S	(PO7)							•		
sans cuivre (effet principal					Auralis /	' Fytosave	(?) (bio)								•	•	
contre le					Booster	SF / Stam	nina viti (P	O7 + M9)					•		•		•
mildiou)					Amarel-	Folpet DI	F (27+M4))					•		•		•
					Ampexic	o (22+40)											
					Cymbal	/ Sporex	(27)										
					Cyrano	(PO7 + 27	+ M4)					•	•			•	•
					Delan Pı	ro (M9 + P	07)					•			•		
					Eleto (22	2 + 40)											
						/ Escort (
					-	+ Folpet (•		
					-	combi (40) + M4)						•				•
						07 + M4)							•		•	•	
						: (21 + PO7									•		
						tor / Orve		10)					•		•		
					_	(40 + M4	1)						•		•		•
						40 + M4)							_				
						40) + Folp							0				0
Pénétrant sans			B 1 /	/ 1	/ Sico / SI	(40 + M4))					_	•				•
cuivre			Bogard /	Lumino		ım / Cyfla	mid / Dia	 (UO6)									
(effet principal			Dynali (3	<u> </u> 3±11∩6)	Cyllodic	im / Cylia	imia / Pic	an (000)									
contre l'oïdium)			Dyllali (S		Fenicur	(2) this										•	
					Prosper												
					-	ky / Serc	adis (7)					•					
					Talendo												
						int (PO4)	(bio)									•	
						Vivando /		iO)									
			Topas Vi	ino (3)												•	
Pénétrant								Amaline	Flow (22	+ M1)					•		
avec cuivre								Amarel-	Kupfer (2	7 + M1)			•				•
Botryticide								Avatar/S	witch (22	2 + 12)			•				
								Botecto	r(?) (bio)				•				
								Cantus/	Filan (7)				•				
								Flint + F	olpet (11 +	M4)			•				
								Prolectu	ıs (17)				•				
								Saphire	(12)				•				
								Serenad	e ASO (4	4) bio			•				
								Teldor (7)				•				
								Prestop	(?)				•				





18 VITICULTURE

Matière active Teneur matière active en g/kg			Nom commercial (Firme)		Dosage %	Prix approx. CHF/ha à la dose la plus élevée	1	cacité Ion hon				ies			nploi er ques (l			ı		Nuisil pour	ble	Indic	ations 	/restric	tions:	; 	I	I	Remarques Avec ces produits, il existe un risque de formation de résistances. Il faut donc tout d'abord appliquer des fongicide de contact. Si des produits avec une action pénétrante sont
		Groupe de résistance		1	Formulation Contact (c), pénétrant (p),	systémique (s)		Black-rot	Botrytis	Excoriose	Mildiou	Oïdium	Rougeot	Traitement d'hiver C-D (800 I/ha)	Rougeot E-F (600 I/ha)	Pré-floral G (800 I/ha)	Pré-floral H (1000 I/ha)	Floral I (1200 I/ha)	Post-floral J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 I/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Délai d'attente en jours Nombres d'applications	autorisées Zone tampon liée	à la dérive en m Zone tampon liée au	ਰ ∣ `	Interdiction en Q1-Q2	toutefois nécessaires, appliquer à tour de rôle des produits d
Dithianon	700g	M9	Delan WG (BF)	AS W	'G c		53-68	_		_		=			0.3		_		0.8						8	20	0 1			Peut provoquer des irritations de la peau. Observer les mesures de protection. Ne pas mélanger avec des
			Delan WG (Sy) Atollan (St) Legan WG (LG) Rucolan (Ba)			O.O75% O.O75%	40-51	_	+	•	<u>-</u>	<u>-</u>	_		O.45 —	O.6 —	<u>- </u>	_	_	_										produits contenant de l'huile. Pas sur raisin de table.
Folpet	800g	M4	Folpan 80 WDG (Ad) Folpet 80 WDG (LG, St, Folpet Stähler WG (St) Phaltan 80 WDG (Om)	KS Sy)	'G d	O.125% O.15%	37-60 22-36	_	<u> </u>	_ •	• -	<u>-</u>	<u>•</u>	1.2		1.0	1.25	1.5	2.0	1.5						6	1			Contre la pourriture blanche (en l'espace de 12 à 24 heures après la grêle): O.15%. Ne pas mélanger avec des produits contenant de l'huile.
Métirame	700g	M3	Polyram DF (BF) Aviso (LG) Metiram WG (Om)	AS W	'G d	O.2%	50 72 55	•	-	•	•	-	•	1.6	1.2	1.6	2.0	2.4	3.2	2.4	2					T	T	•	•	Applications pré-et post-floraux.
Acide sulfurique/ terre argileuse; Extrait de prêle	650g 2g	M2	Argolem (AgB) Myco-Sin (AB)	AS W	/P c	O.5%	86 89	-	-	-		•		-	3.0	4.0	5.0	6.0	8.0	6.0									•	En mélange avec 0.3% de soufre. En raison d'un pH bas, n pas mélanger à des produits à base de carbonate (Baxoda, Vitisan, Armicarb).
Fluazinam	500g	29	Ibiza SC (Sc) Mapro (Sy) Zignal (St)	AS S	С	c 0.1%	62 105 100	_	0	•	•	•	•	0.8	0.6	O.8	1.0	1.2	_	_			SP		2	50	0 3	•	•	Peut provoquer des réactions sur la peau. Pas de traitement avec pulvérisateur à dos ou à main. Miscible au soufre. Pas sur raisin de table.
Soufre	800g	M2	Kumulus WG (BF) Celos (LG) Elosal Supra (Om) Microthiol Spézial Disperss (AgB) Netzschwefel Stulln (AB) Solfovit WG (Ba) Sufralo (St) Thiovit Jet (Sy)	AS W	'G c	0.2- 0.4% 2%	8-17 17-34 42-85	-	_	- ■ 1	_	_	_		1.2-2.4	1.6- 1 3.2 —	2.O- 4.O			2.4- 4.8 —					21					En cas de forte pression de l'infection, O.3 à O.4% (toxique pour les typhlodromes). Utilisation contre les acariens : voir «Insecticides et acaricides ». 1) Homologué contre l'excoriose: Sufralo et Thiovit Jet.
	700g		Heliosoufre S (Om)	S	С	O.2-O.4% 2%	36-72 179																0							
Soufre poudrage	990g	M2	Fluidosoufre (AgB)	D	P	25 kg	81	-		_	-	•	-	-	-	_	-	25.0	25.0	-										Poudrage. Observer les mesures de protection.
Hydrogéncarbonate de potassium	850g 996g		Armicarb (St) Ghekko (Sy) Vitisan (AB)	AS S	P	O.2% O.31%	63 68 44	 -	 -	- -	- -	•	-	_	1.2	2.5		3.7		3.7			0							Du stade BBCH 69 au stade 85. Le mélange avec 0.2% de Sufralo est recommandé (en post-floral). De plus, ne pas mélanger avec Heliosoufre. Au minimum 400 l/ha. Armicarb est miscible avec max. 400 g de cuivre.
Hydrogénocarbonate de sodium	990g		Baxoda (AgB) Funga (Om)	AS S	P c	c O.31%	15 2O	_	_	_	_	•	-	-	_	2.5	3.1	3.7	5.0	3.7			0							Appliquer par hygrométrie élevée. En cas de sécheresse, réduire la quantité d'application. Substance de base. Non miscible avec des produits contena du fosétyl-aluminium et de l'acide sulfurique.
Huile de fenouil	231g		Fenicur (AB)	S	C	0.4%	343	_	_	_	_	•	_		_	3.2	4.0	4.8	6.4	4.8										En cas de sécheresse, réduire la quantité d'application. Traitement en pré et post floral tous les 7-10 jours jusqu'
COS-OGA	12,5 g		Auralis (Sy)	AS S			71	_		_	•	•	_	-	_		1.25	1.5		1.5			0							mi-août.Stimulateur des défenses naturelles
Laminarine	45 g	PO4	FytoSave (AB) Vacciplant (St)	S	L p	O.125%	89 90	-	_	_	-	•	-	-	-	1.0	1.25	1.5	2.0	1.5			0							© Stimulateur des défenses naturelles.
Bacillus amyloliquefaciens		ВМО2	Taegro (Sy)	W	/P c	0.023%	57	-		_	-	•	-	_	_	O.185	0.23	0.277	0.37	0.277			0		10					(bio)
Extrait de prêle	70 g		Arvento (AgB)	AS S	L	O.31%	70	-	-	-	•	•	-	-	1.9	2.5	3.1	3.7	5.0	-			0							Stimulateur des défenses naturelles. Substance de base.
Extrait de saule	80g		Salix (AgB)	AS S	L	0.31%	43	_	-				_		1.9	2.5	3.1	_	_	_										Stimulateur des défenses naturelles. Substance de base.

Restrictions liées aux fongicides en PER

- Lors de l'application d'un fongicide moyennement toxique pour les typhlodromes, les points suivants doivent être observés:

 1. Les mélanges de 2 ou plusieurs produits moyennement toxiques pour les typhlodromes ne sont pas autorisés.

 2. Au max. 2 applications ou suites d'applications par année de produits moyennement toxiques pour les typhlodromes.

 3. Après une application ou une suite d'application avec des produits moyennement toxiques pour les typhlodromes, appliquer 1 à 2 produits neutres.





FONGICIDES 19

Matière active Teneur e matière active en g/kg o			Nom commercial (Firme)			Dosage %	Prix approx. CHF/ha à la dose la plus		cacité on ho				dies					n fonc iques				Nuis pour	ible I	ndica	tion	s/resti	ictio	ns					Remarques N'utiliser le cuivre qu'avec parcimonie car il ne se décompose pas. Forte accumulation dans le sol. Maximum 6 kg de cuivre
		Groupe de résistance		Formulation	Contact (c), pénétrant (p), systémique (s)		élevée	Black-rot	Botrytis	Excoriose	Mildiou	Oïdium	Rougeot	T-sitement of hiver	C-D (800 I/ha)	Rougeot E-F (600 I/ha)	Pré-floral G (800 I/ha)	Pré-floral H (1000 I/ha)	Floral I (1200 I/ha)	Post-floral J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 I/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	tion de	Impact sur les abeilles	e l	Délai d'attente en jours	ores d'applications autoris	ne tampon liée à la	Zone tampon liee au ruissellement en points	Interdiction en Q1-Q2	Autorisation en PER/Vitiswiss	métal par année par ha. Le bilan de cuivre métal sur 5 ans ne doit toutefois pas dépasser 20 kg/ha au maximum. Il est préférable de n'utiliser les produits à base de cuivre que pour une application sur la zone des grappes. Pour prévenir la formation de résistances. les produits à base de SSH (3).
Cuivre (sous forme d'oxychlorure)	500g	Ml	Curenox 50 WG (Sc) AS	WG	С	¹) O.1%	26	-	•	-	•	•			-	0.6	0.8	1.0	1.2	1.6	1.2											(bio)	Ne pas mélanger aux insecticides liquides.
	380g		Flowbrix (LG) Cuprofix Fluid (Sy)	SC	С	¹) O.125%	51-59								-	0.8	1.0	1.3	1.5	2.0	1.5												Pour profiter des effets partiels: application après la floraison et mélanger avec des préparations contenant du folpet.
	350g		Oxykupfer 35 (St) Vitigran 35 (Om) Cuprofix 35 (MP)	WP	С	¹) O.125%	36-82							-	_	0.8	1.0	1.3	1.5	2.0	1.5		(L'utilisation de cuivre à faible dose en pré-floral est possible. Consulter la tabelle sous Quantité de cuivre métal autorisée selon les modes de production à la page 13.
Cuivre (sous forme	300 g		Funguran Flow (Om) AS	SC	С	¹) O.15%	72								-	0.9	1.2	1.5	1.8	2.4	1.8.												Les quantités appliquées par stade correspondent à la
d'hydroxyde)			Kocide Opti (Ba)	WG		¹) O.O625%	40								_	_		0.6			\perp												quantité autorisée selon l'OFAG. Dans la pratique, les quantités utilisées peuvent être inférieures.
	350g		Kocide 2000 (St)	WG	С	¹) O.125%	63							_			1.0	1.3		2.0	\square												quantities utilisées peuvent et e lineneures.
	360 g			SC	С	¹) O.15%	62							_	_		1.2	1.5			-												
Cuivre (sous forme d'oxychlorure); Cuivre (sous forme d'hydroxyde)	140 g 140g		Airone (AB)	WG	С	¹) O.17%	55								_	1.0	1.4	1.7	2.0	2.7	2.0												
Cuivre (sous forme sulfate de cuivre tribasique)	190 g		Cuproxat liquide (LG)	SC	С	¹) O.25%	75								-	1.6	2.0	2.5	3.0	4.0	3.0		(
Cuivre (sous forme de bouillie bordelaise)	200 g		Bordeaubrühe WG (Sc) AS Bordeaux S (St) Bouillie bordelaise LG (LG)	WG		¹) O.25%	41 50 45								_	1.6	2.0	2.5	3.0	4.0	3.0		(
Folpet Bénalaxyl-M	480 g 38 g	M4 4	Fantic F (St)	WG	s, c	0.2%	89	-	•	-		-	•		-	-	1.6	2	2.4	3.2								3	6	1		•	Au plus tard à fin juillet
Folpet Métalaxyle-M;			Ridomil Vino (Sy) AS	WG	s, c	O.225%	120	-	•	-	•	-	•		-	-	1.8	2.25	2.7	3.6	-				T			3	6	1		•	Au plus tard à fin juillet.
Fosétyl-aluminium	800g	PO7	Alfil WG (Si) AS Alial 80 WG (St)	WG	S	O.125%	51 88	-	•	-	•	-	•		-	-	1.0	1.25	1.5	2.0	1.5											•	Ne pas mélanger avec des produits cupriques et et des produits à base de carbonate. Danger de brûlure des feuiles Uniquement en mélange avec 0.1% Folpet 80 WDG
Fosétyl-aluminium; Folpet	500 g 250 g	33 M4	Arco (Om) Mikal (Ba)	WG	p, c, s	O.2%	89 86	-	•	-	•	•	-		$-\mid$	-		2.0											6	1			Ne pas mélanger avec du cuivre, des phosphonates et des produits à base de carbonate.
Cymoxanil; Fosétyl-aluminium; Folpet	40 g 500 g 250 g	PO7	Cyrano (Ba, Sy, LG)	WG	p, s, c	0.2%	115-118	•	•	_	•	•	•		_	-	1.6	2.0	2.4	3.2	2.4								6	1		•	Ne peut pas être mélangé avec de l'urée, des produits à base d'huile et seulement avec des quantités réduites de cuivre.
Phosphonate de potasium; Dithianon	561 g	33	Delan Pro (BF) Norec (Om)	SL	s, c		100 107	•	_	_	•	_	_		_			2.5											20	1			Ne pas mélanger avec du fosétyl-aluminium, de la spiroxamine, de la fenpropidine et des engrais foliaires azotés. Pas sur raisin de table. Après floraison, ne pas appliquer plus de 3400 g /ha de dithianon par parcelle et par ha.
Phoshonate de potassium	755g	33	Booster (LG) Quartet Lux (Sy) Stamina S (St)	SL	S	O.2%	66 59 66	_	-	_	•	-	_		_			2.0										6				•	Toujours en mélange avec un fongicide de contact. Ne pas appliquer en dessous de 12°C. Ne pas mélanger avec des engrais foliaires azotés, du fosétyl-aluminium, de la spiroxamine ou de la fenpropidine.
	342 g		Alginure (AB)			O.375%	86	_		_	•	_	-		_	-	3.0	3.75	4.5	6.0	4.5												





	Matière active Tene matière active en g/kg ou l	ur en		Nom commercial (Firme)		lne (s)	Dosage %	Prix approx. CHF/ha à la dose la plus				e (selo malad		fonct stade	d'empl tion des es phén u l/ha)	•	es					Nuis		Indicati	ions/r	estrict	tions					Remarques Avec ces produits, il existe un risque de formation de résistances. Il faut donc tout d'abord appliquer des fongicides de contact. Si des produits avec une action pénétrante sont toutefois nécessaires, appliquer à tour de rôle des produits de différents groupes de
			Groupe de résistance		Formulation	Contact (c), pénétrant (p), systémique (s)		élevée	Black-rot	Botrytis	Excoriose	Oïdium	Rougeot	Traitement d'hiver C-D (800 l/ha)	eot E	Pré-floral G (800 l/ha)		Pré-floral H (1000 l/ha)	Floral I (1200 I/ha)	Post-floral J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 I/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur Impact sur les abeilles	Interdiction zone protection eau	i d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Interdiction en Q1-Q2	PER/	matières actives. Prendre garde au nombre maximum d'applications. En particulier en ce qui concerne la lutte contre l'excoriose, appliquer des fongicides de contact sans ajout d'ISS. Pour prévenir la formation de résistances, les produits à base de SSH (3), Strobilurine (11) et Anilino-Pyrimidine (9) doivent être appliqués avec un fongicide de contact. Max. 3 applications avec les produits des groupes 3, 7, 11, 21. Les produits des groupes de résistance 13, 22 et 40 peuvent être appliqués 3 fois par année au maximum, dont 2 applications consécutives.
	Krésoxim-méthyl	500 g	11	Corsil (Om) Stroby WG (BF)	WG	р	0.015%	36 37		•	- 0		•	_	0.09	0.12	!	O.15	O.18	0.24	0.18			0				6			•	Uniquement en mélange avec 0.125% Folpet 80 WDG.
	Trifloxystrobine	500 g	11		WG	р	O.O15%	62-63	•	•) -	•	-	0.09	O.12	!	O.15	O.18	0.24	0.18						3	6	1	•	•	Strobilurine. Max. 2 traitements consécutifs.
				lega (3y)			0.025%	103-105						-	-	-		_	_	0.4	-											En mélange avec Folpet 80 WDG 0.125% ou Melody combi 0.15% ou Cyrano 0.2%.
	Azoxystrobine; Folpet	94 g 500 g	11	Quadris Max (St, Sy)	SC	p, c	0.2%	129	•		•) -	•	_	1.2	1.6		2.0	2.4	3.2	2.4			•	S2,SI	h	3	20	1	Г	•	Strobilurine.
	Cyazofamide		21		SC	С	O.25%	115	_	_	-)	_	_	-	2.0		2.5	3.0	4.0	3.0			0			3				•	Mildicut Bayer W-6378-1: Délai de vente: 07.11.2024 Délai d'utilisation: 07.11.2025
	Amisulbrom	200 g	21	Leimay (St)	SC	С	0.0225%	35	-	-	-		-	_	_	0.18		0.225	0.27	0.36	0.27			0		28	3	20				Uniquement en mélange avec une préparation à base de folpet.
	Zoxamide; Cuivre	40 g 267 g		Amaline Flow (Sy)	SC	С	0.175%	131	-	-	-)	-	-	-	-		-	_	2.8	2.1						3	20	1	•	0	
	Cymoxanil	450 g	27	Cymbal WG (LG) Cymbal 45 (St) Sporex (St)	WG	t, k	0.016%	17	-		-) -	-	_	-	0.128	3	0.16	O.192	O.25	0.192	2 🗆					4				•	Uniquement en mélange avec Folpet (O.1%).
S	Cymoxanil; Cuivre; Folpet	48 g 180 g 360 g	M1	(St)	WG	р, с	O.25%	148	_	•	-	-	•	_	-	-		-	_	4.0	3.0							6	1	•	0	
F	Cymoxanil; Zoxamide;;	333 g 333 g		Reboot (Go) AS Escort (Om)	WG	p, c	0.028%	68 95	-		-		-	-	-	0.22	5	0.28	0.34	0.45	0.34						3	6			•	
	Cymoxanil; Folpet;		27 M4	Amarel-Folpet DF (St)	WG	р, с	0.15%	92	-		-		•	-	-	1.2		1.5	1.8	2.4	1.8							6	1		•	
	Cymoxanil; Cuivre		27	Bacchus (LG)	SC	p, c	0.3%	186	-	-	-		-	-	-	-		_	_	4.8	3.6									•	0	
	Mandipropamide; Zoxamide	250 g 240 g	40 22	Ampexio (Sy)	WG	p, c	0.0375%	94	-	-	-		-	-	-	0.3		0.375	0.45	0.6	0.45	5 🗆		0			3	20	2		•	
	Benthiavalicarbe; Cuivre		40		WG	р, с	O.125%		-		-		•	-	-	-		_	_	2.0	1.5					П	3		1	•	•	
	Amétoctradine Diméthomorphe	300 g	45	Dominator (Om) Orvego (BF)	SC	р	O.1%	95	_		-) -	_	_	-	0.8		1.0	1.2	1.6	1.2			0			2	20			•	
	Diméthomorphe; Zoxamide		40	Eleto (St)	SC	p, c	0.065%	62	-	•	-) –	•	_	-	0.52	2	0.65	0.78	1.04	0.78			•			3	20	1		•	
	Diméthomorphe			Forum (BF) AS	DC	р	0.065%	49	_		_		-	_	_	0.52	2	0.65	0.78	1.04	0.78						3	6			•	Uniquement en mélange avec Folpet.
	Iprovalicarbe; Folpet	90 g 563 g			WG	р, с	O.15%	114	-		-)	•	-	-	1.2		1.5	1.8	2.4	1.8						3	6	1		•	
	Mandipropamide; Folpet		40	Pergado (Sy) AS	WG	р, с	0.2%	105	-		-		•	-	-	1.6		2.0	2.4	3.2	2.4						3	6	1		•	
	Valifénalate; Folpet		40	Valis F (LG)	WG	р, с	O.125%	92	-		-) –	-	_	-	1.0		1.25	1.5	2.0	1.5							20			•	Pas sur raisins de table.
	Benthiavalicarbe; Folpet		40	Vincare (St)	WG	р, с	0.2%	102	-		-) -	•	-	-	1.6		2.0	2.4	3.2	2.4						3	6	1		•	





VITICULTURE

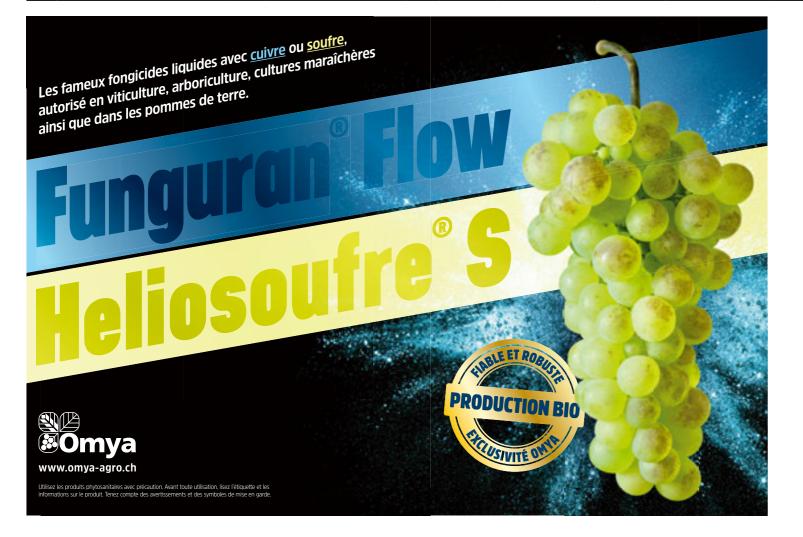
FONGICIDES	25
FOITGIGIDES	23

	Matière active Tene matière active en g/kg ou l	ur en		Nom commercial (Firme)		systémique (s)	Dosage %	Prix approx. CHF/ha à la dose la plus élevée				re ma gation		fon phé	se d'emp ction de inologiqu ou l/ha)	s stade ues	s	I	I	I	I	Nuis		Indi	icatio	ns/res	trictio	ons	I				Remarques Avec ces produits, il existe un risque de formation de résistances. Il faut donc tout d'abord appliquer des fongicides de contact. Si des produits avec une action pénétrante sont toutefois nécessaires, appliquer à tour de rôle des produits de différents
			Groupe de résistance		Formulation	Contact (c), pénétrant (p), systé			Black-rot	Botrytis	Excoriose	Mildiou Ordium	Rougeot	Traitement d'hiver	C-D (800 I/ha) Rougeot E-F (400 I/ha)	Pré-floral G	(oOO I/na)	Pré-floral H (1000 I/ha)	Floral I (1200 I/ha)	Post-floral J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 l/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction zone protection eau	ente en	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Interdiction en Q1-Q2	Autorisation PER/Vitiswiss	groupes de matières actives. Prendre garde au nombre maximum d'applications. En particulier en ce qui concerne la lutte contre l'excoriose, appliquer des fongicides de contact sans ajout d'ISS. Pour prévenir la formation de résistances, les produits à base de SSH (3), Strobilurine (11) et Anilino-Pyrimidine (9) doivent être appliqués avec un fongicide de contact. Max. 3 applications avec les produits des groupes 3, 7, 11, 21. Les produits des groupes de résistance 13, 22 et 40 peuvent être appliqués 3 fois par année au maximum, dont 2 applications consécutives.
	Difenoconazole	250 g	3	Slick (Sy) Slick (St) Bogard (LG) Difcor 250 EC (S Lumino (Om) Sico (Ba)	AS EC	р	O.O125%	18 18 18 19 19 19	•	_	_			_	- 0.07	5 O.		O.125	O.15	O.2	O.15							3	6			0	ISS. 1) Seulement en mélange avec O.1% Folpet ou produit à base de folpet.
	Penconazole	100 g	3	Topas Vino (Sy)	AS EC	р	0.025%	38		-	- -	-		-	- -	0.	2	0.25	0.3	0.4	0.3					S2, Sh		3				•	ISS. 1) Seulement en mélange avec 0.1% Folpet ou produit à base de folpet.
	Tébuconazole	250 g	3	Fezan (St)	EC	р	0.025%	23	-	-	_	_) <u> </u>	-	- -	0.	2	0.25	0.3	0.4	0.3							3	20			0	ISS. Pas sur raisins de table.
	Difénoconazole; Cyflufénamide	60g 30g	3 UO6	Dynali (Sy)	DC	р	0.05%	58		-	- -	-		_	- 0.3	О.	1	0.5	0.6	0.8	0.6			0				2	6			0	ISS. 1) En mélange avec 0.1% Folpet ou produit à base de folpet.
	Tébuconazole; Bupirimate	47 g 116 g	3 8	Maestro (LG)	EC	р	O.11%		-	-	- -	-		_	- -	0.8	75	1.1	1.31	1.75	1.31							3	20			0	ISS et pyrimidine. Pas sur raisins de table.
ANTS	Tébuconazole; Fluopyram	200 g 200 g	3 7	Moon Experience (Ba)	s SC	р	0.025%	58		-	- -	-	-	-	- -	0.	2	0.25	0.3	0.4	_						4	3	20			0	SDHI et ISS. Pas sur raisins de table. Application: seulement entre le stade BBCH 13 et BBCH 73
PÉNÉTR,	Fenpropidine	750 g	5	Astor (Sy)	EC	р	0.025%	32	-	-	- -	_		_	- -			_	_	0.4	0.3							4	100	1		•	Piperidine. Pas de traitement de raisins de table et de raisins pour la production de jus de raisin.
ΡÉ	Spiroxamine	500g	5	Prosper (Ba) Prox (LG)	EC	р	0.05%	49 41	-	-	- -	- •		-	- -	О.	1	0.5	0.6	0.8	0.6							3	50	2			Spirocétalamine. Pas sur raisins de table.
	Fluxapyroxade	300 g	7	Sercadis (BF) Rondo Sky (Sy) Tofa St)	AS SC	р	0.0095%	26-29		-	_	_		-	- -	0.0	76	0.095	O.12	0.15	O.12							3				0	SDHI.
	Proquinazid	200 g	13	Talendo (St)	EC	р	0.025%	51	-	-	- -	- •		-	- -	0.	2	0.25	0.3	0.4	0.3							3	20	2			Quinoline.
	Cyflufénamide	51g	UO ₆	Cyflamid (St) Cyflodium (Ni) Cidely (Sy) Pican (Om)	AS EW	р	0.03%	47 41 54 56						-	- -	0.2	4	0.3	0.36	0.48	0.36							2				•	Préventif et stoppant les spores en germination.
	Métrafénone	500g	50	Aliton (Om) Vivando (BF, Sy)	SC	р	0.02%	51	-	-	- -	-	-	-	- -	0.1	5	0.20	0.24	0.32	0.24							3			•	0	
	Pyriofenone	300 g		Kusabi (LG)	SC	t	0.02%	44	$\left - \right $	-	- -	-	-	-	- -	O.1	5	0.20	0.225	0.30	0.225	5 🗆		0				3				•	

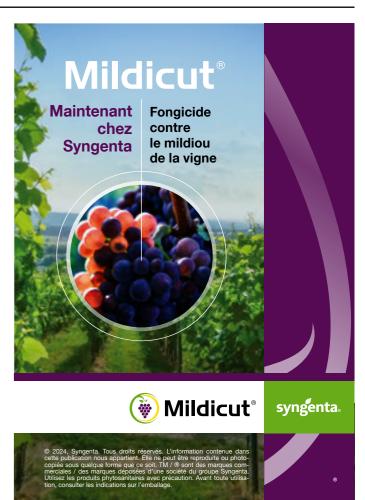




Matière active Teneur en matière active en g/kg ou			Nom commercial (Firme)			Dosage %		Efficacité contre	Dose d'emploi en fonction des stades phénologiques	Nuisi pour	ble	Indica	ations	/restri	ction	ıs			Remarques Lutte contre le botrytis: premier traitement avant la fermeture de la grappe. Ne traiter que la zone des grappes.
		Groupe de résistance		Formulation	Contact (c), pénétrant (p), systémique (s)		ia pius elevee	Botrytis	Zone des grappes	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liee au ruissellement en points	Interdiction en QI-Q2	En cas de fortes pressions et/ou sur cépages/clones et/ou lieux sensibles, un deuxième traitement à la véraison peut s'avérer nécessaire. Changer alors de
Boscalide	510g	7	Cantus (BF, LG) Filan (Sy)	WG	р	O.1%	134-177 171	•	1.2			0			1				SDHI. De préférence avant la fermeture de la grappe.
Pyriméthanil	400g	9	Pyrus 400 SC (Sc) AS Espiro (Om) Papyrus (LG)	s sc	р	O.2%	148 177	•	2.4						1	20			Dernier traitement à la véraison au plus tard à la mi-août
Mepanipyrim	440 g	9	Frupica SC (St)	SC	р	0.1%	216	•	1.2						1				Dernier traitement à la véraison au plus tard à la mi-août
Cyprodinil; Fludioxonil	375 g 250 g	9 12	Switch (Sy) AS	S WG	р	O.1%	235 262	•	1.2			•			1	20		•	Anilino-pyrimidine et Phenylpyrrole. Dernier traitement à la véraison au plus tard à la mi-août
Trifloxystrobine	500g	11	Flint (Ba) AS Flint (LG) Tega (Sy) + partenaire	S WG	р	0.025%	103-105	•	0.4						1	6	1	•	Strobilurine. Uniquement en mélange avec Folpet 80 WDG (W-5012) 0.125% ou Melody combi (W-6070) 0.15% ou Cyrano (W-6219) 0.2%.
Fludioxonil	500g	12	Saphire (Sy)	S WG	р	0.075%	235	•	0.9			0			1	20		•	Phenylpyrrole. Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.
Fenpyrazamine	500g	17	Prolectus (Om)	WG	р	0.1%	216	•	1.2			0			1				Hydroxyanilides du groupe SBI-III. Max. 1 application par an de Teldor ou Prolectus.
Fenhexamide	510g	17	Teldor (Ba)	WG	р	O.125%	225	•	1.5			0			1	6			Hydroxyanilides du groupe SBI-III. Max. 1 application par an de Teldor ou Prolectus.
Bacillus amyloliquefa- ciens	14 g	вмо	Serenade ASO (Ba) AS	s sc	С	0.67%	216	•	8.0			0							Produits à base de bactéries. Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.
Aureobasidium pullulans			Botector (AB)	WG	С	0.033%	85	•	0.4			0						d	Produits à base de levures. Appliquer de préférence en soirée. La température de l'eau doit être inférieure 25°C. La bouillie doit être appliquée dans les heures. Maintenir agitateur pendant l'application.
Gliocladium catenulatum			Prestop (Da)	WP	С	O.167%	200	•	2.0			0							oto .















TrapView



Surveillance numérique en viticulture

Gagnez du temps en contrôlant rapidement et facilement les tordeuses de la vigne (Cochylis, Eudemis) - tout est visible en un coup d'œil et toujours à jour dans votre vignoble.

Le piège numérique contient une phéromone qui attire les papillons mâles et une caméra qui transmet toutes les 24 heures une photo des papillons capturés à une plateforme numérique.

AGROLINE Bioprotect 058 434 32 82 bioprotect@fenaco.com bioprotect.ch



Revitaliser les sols des vignobles par des couverts végétaux temporaires

L'inter-rang dans la vigne est une partie intégrante de la culture. Sa gestion doit être raisonnée pour que celui-ci devienne un avantage pour la vigne et non une contrainte. Actuellement, différentes problématiques peuvent être rencontrées dans les sols viticoles en Suisse.

- · Compaction en surface par le passage répété des machines. Ceci induit une diminution du volume de pores du sol et donc un déficit d'air et d'activités biologiques.
- Le travail répété du sol pour limiter la concurrence hydro-azotée de l'enherbement. Cela limite la concurrence de la végétation en place mais présente beaucoup d'inconvénients aussi; perte d'azote par lessivage, érosion, destruction du sol, impact négatif sur les organismes du sol.

Il en ressort des sols viticoles qui sont peu résilients par rapport aux aléas climatiques. Les couverts végétaux ou engrais verts sont une réponse qui amène les avantages suivants.

- · Compétition plus faible entre la vigne et l'inter-rang pendant la période de végétation de la vigne
- Fixation et restitution d'éléments nutritifs
- · Amélioration de la structure du sol
- · Augmentation de l'activité biologique du sol
- Une vigne équilibrée et productive par une augmentation de la qualité du sol

La mise en place se fait principalement en automne pour avoir un cycle végétatif de l'engrais vert décalé par rapport à la vigne. Soit avant les vendanges ou soit après les vendanges et en rapport avec l'année. La charge en travail de l'exploitation sera aussi prise en considération afin de pouvoir faire une bonne implantation.

Les meilleurs résultats et les plus sécurisants sont obtenus en préparant un lit de semis comme pour les semis d'engrais verts en plein champ. Plus il y a de contact terre et graines, meilleure sera l'implantation du couvert. Herse rotative, bécheuse, etc vont très bien pour ceci. Une profondeur de 5 à 10 cm est suffisante. Le semis avec un semoir est conseillé afin d'avoir la meilleure répartition possible. Rappuyer les graines avec un rouleau améliore encore le contact terre et graines et reconstruit la capillarité.

La destruction fait partie intégrante de la réflexion. Le roulage amène le plus d'avantages.

Les mélanges d'engrais verts Semences UFA, UFA Viti Fit automne et UFA Viti Fit ont été sont éprouvés par les praticiens.

UFA Viti Fit automne Chou de Chine Pois d'automne Féverole Trèfle incarnat Seigle à f. ver	100 kg/ha 3 g 20 g 37 g 10 g 30 g
Densité de semis	100 g/a
UFA Viti Fit été Chou de Chine Phacélia Trèfle d'Alexandrie Poisette d'été Trèfle incarnat Seigle à f. vert Densité de semis	75 kg/ha 3 g 4 g 8 g 20 g 10 g 30 g 75 g/a





Seuils d'intervention

Période	Ravageur	Contrôle	Seuil d'intervention
Avant débourrement	Acariose	Développement en zigzag du bois de l'année.	Hiver: 20 acariens/bourgeon.
	Thrips	Subérification aux deux mérithalles les plus bas.	Aucun.
	Acarien rouge (oeufs d'hiver)	Chercher avec une loupe les oeufs de deux yeux situés côte à côte au milieu de 50 pousses annuelles.	6 oeufs par bourgeon et 50% de bourgeons occupés.
Stade pointe verte (07)	Noctuelles Boarmie	Contrôle au stade B (O1-O3) 10 série de 10 ceps du % de bourgeons rongés.	2-3% de bourgeons rongés = traitement des souches atteintes et des ceps voisins.
Trois feuilles (13)	Acariose	Marquer les ceps courbés afin de les traiter au débourrement l'année suivante.	Eté: 100 acariens/feuille.
	Acarien rouge	Nombre de colonies sur 100 feuilles/parcelle/ha.	50-60% des feuilles occupées. En présence de typhlodromes, pas d'intervention tant que le % de prédateurs est indentique ou dépasse celui des ravageurs.
	Acarien jaune	50-100 feuilles (% d'occupation avec 1 forme mobile ou plus).	30-40% des feuilles occupées. En présence de typhlodromes, pas d'intervention tant que le % de prédateurs est indentique ou dépasse celui des ravageurs.
	Thrips	Contrôle de 10×10 feuilles, 1 feuille par cep, $2^{\text{ème}}$ feulle proche du vieux bois.	60-80% des feuilles occupées.
	Pyrale	10×10 bourgeons à fruits.	1-2 chenilles par cep = traitement.
	Erinose	Contrôles des dégâts en cours de saison.	En cas d'attaque sur grappe, intervenir au printemps de l'année suivante.
Travail des feuilles en juin	Punaise de la vigne	Marquer les ceps ayant des feuilles fendues et déformées afin de pouvoir les traiter au débourrement l'année suivante.	Dès 5 colonies.
	Acarien rouge	Nombre de colonies sur 100 feuilles/parcelle/ha.	30-40% de feuilles occupées. En présence de typhlodromes, pas d'intervention tant que le % de prédateurs est indentique ou dépasse celui des ravageurs.
	Acarien jaune	50-100 feuilles (% d'occupation avec 1 forme mobile ou plus).	20-30% de feuilles occupées. En présence de typhlodromes, pas d'intervention tant que le % de prédateurs est indentique ou dépasse celui des ravageurs.
	Erinose	Contrôles des dégats en cours de saison.	En cas d'attaque sur grappe, intervenir au printemps de l'année suivante.
10 jours avant la floraison (57)	Ver de la grappe (1 ^{re} génération)	100 inflorescences.	25 à 40 % de grappes occupées avec un glomérule.
Après la floraison (73) jusqu'à grappe fermée (77)	Cicadelle verte de la vigne (1 ^{re} et 2 ^{ème} génération)	Contrôle de 50-100 feuilles, une par ceps ou contrôle des pièges englués. Piège jaune	2-4 larves par feuilles ou 250-500 cicadelles par piège et par semaine.
Postfloraison	Drosophile du cerisier	Dès la véraison, prélèvement de 5 grappes par parcelle. Contrôle de 10 baies par grappe (5 baies à l'extérieur et 5 baies à l'intérieur des grappes.	4% des baies avec des pontes.
Août-Septembre	Acariose	Observation des symptômes.	Foyers de 5 ceps et plus avec symptômes = traitement au printemps suivant.













32 VITICULTURE 33

	Matière active T en matière activ en g/kg ou l			Nom commercial (Firme)		Dosage %, g, ml	Prix approx. CHF/ha à la dose la plus élevée	Effic	acité	cont	re les	ravaį	geurs	(selo	n hon	nologa	ation)			er	ose d'e fonct g ou l/	ion de		les ph	énolo	ogique		Nuisi pour	- 1	Indic	ation	s/res	tricti	ons		points			Remarques Stratégie anti-résistance: par année, une seule application avec un produit du même groupe de résistance est autorisée.
			Groupe de résistance		Formulation			Boarmie, noctuelle	Cicadelle verte	Cochenille	Cochylis 1 ** génération	Eudemis 1*** génération	Cochylis 2èm génération	Eudemis 2 ^{ème} génération	Punaise verte	Phylloxéra	Pyrale		Thrips	Acariose, érinose	-	OI-O/ = B-C (000 l/na)	o	<u>ה</u>			71-81 = J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 I/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m	Zone tampon liée à la dérive en m.	Zone tampon liée au ruissellement en p	Interdiction en Q1-Q2	Autorisation en PER/Vitiswiss	
	Phéromone			Isonet E (AB)	VP	220 mg/diff.	Prix sur demande	_	_	-		-	•	_	_	-	-		-	-	- -	- 50	OO sp./ha	-	_ .	-	-	-			SP								(bio)	Technique de confusion: N'appliquer que dans les grands
				Isonet L (AB)	VP	196 mg/diff.	Prix sur demande	_	-	_	_	•	-	•	-	-	-	1	-	_	_ -	_ 50	30./11a 00 sp./ha	-	_ -		_	_			34									parchets isolés. La pose doit avoir lieu juste avant le début du vol
ELLE				RAK 1+2 M (BF)	VP	440 mg/diff.		_	-	-	•	•	•	•	-	-	-	1	_	_	_ -	_ 50	30./11a 00 sp./ha		_ -	_	-	_												(observer exactement les instructions). Longue persistance.
SEXUELL				RAK 2 New (BF)	VP	227 mg/ diff.	285	_	-	-	_	•	-	•	-	-	-	1	-	_	_ -	_ 50	sp./na DO sp./ha	-	_ .	_	_	_												Produits Andermatt: Pour des surfaces inférieures à
CONFUSION				Isonet LE (AB)	VP	182 + 182 mg/diff.	Prix sur demande		-	-	•	•	•	•	-	-	-	1	_	_	_ -	_ 50	30./11a 00 sp./ha		_ -	_	-	_												5 ha, il est recommandé d'augmenter le nombre de
NE NE				Isonet L Plus (AB)	VP	212 ml/ Dispenser	Prix sur demande	_	-	-	•	•	•	•	-	-	-	1	_	_	_ -	_ 50	5p./11a 00 sp./ha	T -	_ -	_	_	_												diffuseurs de 10%. Checkmate Puffer LB/EA:
3				Checkmate Puffer LB/ EA Viti (St)	AE	86.7 + 76 g/l	Prix sur demande	_	_	_	•	•	•	•	_	_	_		-		_ -	-	5 Puffe	-	_ -	_	-	_			SP									veiller à une bonne isolation (respecter une distance de 100 m au moins des parcelles non traitées). Surface pas inférieure à 1-2 ha.
PIÈGES	Attractifs sexuels			Piège Delta (AgB) Pièges à phéromones (AB, AgB, Om) TrapView (AgB)	FA		Prix sur demande		_	_	•	•	•	•	_	_	-		-		_ -	_ -	_ -	- -	_ -	_	-	_			<u> </u>								(bio)	Pour contrôle et lutte.
PIÈ	Attractif			Piège à mouche du vinaigre (div.)	FA		Prix sur demande	-	-	-	_	_	-	-	-	-	_		-	- -	- -	- -	- -	- -	- -	-	-	-											(bio)	Pour contrôle et lutte des mouches du vinaigre.
				Profatec piège (div.)	FA			<u> </u>	<u> </u>	_	_	_	_	<u> </u>	<u> </u>	_	<u> </u>		$- \mid$		<u> </u>	<u> </u>	_ -	<u> </u>	<u> </u>	_	$- \mid$	_												
	Abamectine	18 g	6	Vertimec Gold (Sy) A	S SC	0.05%	33	-	-	—	-	-	—	-	-	-	-		-		- -	- -	- 0	0.3 -	- .	-	-	-				₩		1	20	20	1		•	
CARICIDES	Héxythiazox	250 g	10A	Credo (LG) Nissostar (St)	WP	0,02%	131	_	_	_	-	-	_	_	_	_	-		-	-	-	_ O.	.16 –	- -	_ (0.3	-	_					21	1		20	1		•	Acaricide de contact et d'ingestion. Agit contre les oeufs, les larves et les nymphes (œufs d'hiver au stade 07). Au plus tard à fin juin.
ACARI	Fenpyroximate	51 g	21A	Kiron (Om)	SC	O.1%	198	_	_	<u> </u>	-	-	<u> </u>	_	_	_	-		<u>- </u>	-(0.6 C	0.8		1.6	<u>-</u>					21	1	6	20 50	-	•	•	Acaricide de contact, d'ingestion et d'inhalation. Agit contre les larves, les nymphes et les adultes. Appliquer dès la pré-floraison (13-53).
	Spirotetramat	100 g		Movento SC (Ba)	s sc	0.05%	104	_	_				_	_	_	•	_		-	_	_ -	- -	- -	- -	_ .		0.8	_			0			2					•	













	Matière active Te matière active en g/kg ou l	neur en	- 1	Nom commercial (Firme)				Prix approx. CHF/ha à la dose la plus élevée	Effic	:acité	cont	re les	ravag	eurs	(selor	n hom	ologa	ation))		ı	I						nction es (kg d			Nuis pour		Indi	catio	ns/ro	estric	tions	o inte			Remarques Pour permettre aux typhlodromes et à d'autres auxiliaires de s'installer, il faut suivre un certain plan de traitement avec
			Groupe de résistance			Formulation			Boarmie, noctuelle	Cicadelle verte (Empoasca vitis)	Cochenille	Cochylis lère génération	Eudemis lère génération	Cochylis 2ème génération	Eudemis 2ème génération	Punaise verte	Phylloxéra	Pyrale		Thrips	Acariose, érinose	Acariens	Drosophile du cerisier	O1-O7 = B-C (800 l/ha)	09-10 = CD (800 l/ha)	11-15 = E-F (600 I/ha)	51-52 = F (800 I/ha)	53-59 = G-H (1000 I/ha)	71-81 = J-M (1600 I/ha)	Zone des grappes (1200 I/ha)	Typhlodrome	Divers auxiliaires	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Délai d'attente en iours	Nombres d'applications autorisées	€	ne triice	9	Autorisation en PER/Vitiswiss	des fongicides, des insecticides et des acaricides qui ménagent les auxiliaires. Nuisances aux typhlodromes: les données concernent les typhlodromes sensibles. Faucher avant chaque application d'insecticide toxique sur les abeilles.
DÉBOURREMENT	Soufre	800g	=	Microthiol Spécial Disperss (AgB) Celos (LG) Elosal Supra (Om) Kumulus WG (BF) Sufralo (St) Solfovit WG (Ba) Thiovit Jet (Sy) Heliosoufre S (Om	AS	WG WG WG WG WG WG	2%	42-85 179		_	_	_		_	_	_	_	_		_		_	_	16.0		_	_	_	_	_					21					(bio)	Soufre mouillable. Contre l'acariose et l'érinose, les concentrations doivent être très élevées. Peu d'auxiliaires sont exposés. Du gonflement des bourgeons au stade pointes vertes. Agit également contre l'excoriose.
PΑ	Huile de paraffine	830g		Parafol (AgB) Spray Oil 7-E (LG) Zofal D (St)		EC	1-2%	71 75 76	_	-	_	-	_	_	_	_	_	_		_	•	•	_	-	16	6	-	_	_	-			0							(bio)	De l'éclatement des bourgeons à la pointe verte. Adapter le dosage au stade.
	Pyréthrine	48 g	3A	Parexan N (Om)		EC	O.1%	314	-	-	-	-	_	_		_	-	-		-	-	_		-	_	-	-	_	1.6	-			0	₩			50	2		(bio)	Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux.
		73 g		Pyrethrum FS (AB)	6)		0.05%	207	_		-	-	_	_		-	-	-		_	_	_	-	-	_	-	-	_	0.8												3 traitements avec un intervalle de 12 à 14 jours.
	Spinosad	480g		Audienz (Om) Audienz (LG)	AS	SC	0.015%	89-94		_	_	-	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	0.12	_	_	_	_	_					₩	42	2 4				(bio)	Contre la noctuelle et la boarmie au plus tard lors de l'apparition des premiers
				Elvis (St)					_	-	_	<u>-</u>	_	_		_	<u>-</u>		-	•		_			O.12 —	0.09		O.15	_	_											dégâts. Contre le ver de la grappe 2ème génération: 1re application avant
									-								-			_				\exists	_			<u>—</u>		— 0.18											l'éclosion des premières larves. 2ème application à faire 10-14 jours plus
r la végétation							0.0067%	47-50	_	_	_	-	_	-	_	_	_	_		_	_	_	•	_		_	_	_	_	0.08					7						tard. Efficacité également contre la pyrale de la vigne. Faucher la couverture herbeuse juste avant l'application (abeilles). Contre drosophile du cerisier: pas sur les fruits qui sécrètent du jus. Pas de traitement sur les raisins de table. Intervalle de 7 jours entre les traitements. Ne traiter qu'en cas de présence constatée de pontes dans les grains à partir du stade BBCH 83. Max. 3 traitements jusqu'au BBCH 89.
DURANI	Bacillus thuringiensis kurstaki	30 g 32000 ui/mg		Dipel DF (Om) Delfin (AB) Wormox (St)	AS	WG	0.05%	33-63	_	_	_	_	_	•		_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	O.6					21					(bio)	Les périodes de mauvais temps réduisent l'efficacité. 1 ^{re} intervention après 6-8 jours dès le début du vol. Eventuellement 2 ^e application après 10-14 jours. L'ajout de 1% de sucre augmente l'efficacité. Wormox: Au maximum 3 traitements à intervalle de 7-10 jours.
	Bazillus thuringiensis aizawai	540g		XenTari WG (LG)			O.1%	124	_	_	_	_	_	•	•	_	_	_		_	_	_	_	_		_	_	_	_	1.2			0		21					(bio)	Ne pas appliquer par temps froid. Contre la 2ème génération des vers de la grappe. Ajouter 1% de sucre. Traiter la zone des grappes.
	Trichopria drosophilae			Priapak (AgB)		ΧP		Prix sur demande		_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	•	-	_	_	_	_	_	_										(bio)	Dosage: 5000-10000 organismes/ha. Application: Dès la véraison, d'août à octobre. 1-2 applications par année avec un intervalle de 1-4 semaines.
	Caolin / Terre argileuse	950g		Surround (St)	AS	WP	2.0 %	95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	_		-	-	-	-	-	-	24									-	•	1-2 applications dès le stade milieu de véraison (BBCH 83) ou dès les premières





36 VITICULTURE HERBICIDES 37

Т	Matière active Teneur en matière active en g/kg ou l		Nom commercial (Firme		Dosage 9	6 Prix a approx. CHF/ha		fficaci nnuell		ntre (s	selon	hom	ologa	tion)		Vivaces Graminées											Gran		Indications/restrictions						<u>+</u> اع		Remarques Restrictions liées aux herbicides en PER Selon les exigences de base des PER et de VITISWISS, le désherbage n'est pas autorisé sur			
		Groune de résistance		Formulation				Amarante Chénopode	Gaillet gratteron	Géraniums	Mouron des oiseaux	Renouée	Séneçon	Véronique	Vergerette du Canada	Ail des vignes	Chardon	Rumex	Lierre terrestre	Liseron	Ortie	Passerage drave	Dent-de-lion	Potentille rampante	Prêle	ТгѐЯе	Chiendent	Digitaire	Panic pied-de-coq	Pâturin annuel	e -	Protection de l'utilisateur	Interdiction dans les zones de	re s	tampon liée aux hiotones	rampon nee aux piotopes	tampon liee a la derive en tampon liée au ruissellem		Interdiction en Q1-Q2	toute la surface. Exceptions: plantations avec un intervalle entre les plantes inférieur à 1.50 m, les surfaces en jachère envahies d'adventices ainsi qu'en cas extrêmes comme une sécheresse, un stress hydrique ou des vignobles non mécanisables.
G	Slyphosate	480g 9	Roundup PowerFlex (B		1.5-31	34-77	7		•	•	•	•	•	_	•	=	•	•	•	_	•	•	•		_	•	•	•	•	• (Absorption par les feuilles. Effet systémique. Le
			Roundup PowerMax (S	t)	7.51	17: 19:										•			•	•					•					• •										produit doit sécher au moins pendant 6 heures. Avant l'application, enlever toutes les repousse partant du tronc. Eviter le contact avec les
		360g		AS SI	_ 2-31	17-57	-		•	•	•	•	•	•	•	-1	•	•	•	-	•	•	•		-	•	•	•	•	• (feuilles de vigne! Seulement dans les vignes er
			Touchdown System 4 (Sy)		101	83 192	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•										production. Ne pas appliquer sur les gobelets et autres formes basses. Dernière application au plus tard à fin juillet. Augmentation du nombre de raygras italiens résistants dans toute la Suissi
	luazifop-P- utyle	125g 1	Fusilade Max (Sy) Xenturion (St)	AS EC	1-1.51	32-72	-		- -	<u> </u>	-	 -	<u> </u>	-		-	-	_	<u> </u>	<u> </u>	_	-	_	-	-	-	_							1						Absorption par les feuilles.
	Cycloxydime	100g 1	Focus Ultra (BF)	FC	21	64-96					-	-	_				_		-		_		_																	Absorption par les feuilles.
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.008	Ruga (Om)		61	224-233		_ _	- -	 _	1-	1-	<u> </u>	_		_	_		_	-	_		_		_	_	•	•	•	0										
C	Cléthodime	240g 1	Select (St)	AS EC	0.51	4C 8C	_	_		-	-	_	_	_	_	-	<u>-</u>	_	_	-	-	_	-	_	-	-	•	•	•	0			S2 Sł	1	20		5			Absorption par les feuilles. Ne pas utiliser avec un adhésif ou un agent mouillant contenant de la lécithine de soja. Par conditions défavorables, l'ajout de O.5 I de Mero améliore l'efficacité.
P	yraflufenét- yle	10.6g 14	Firebird Plus (Om) Dunovum (Sy) Mizuki (St) Sunrise (LG)	AS EC	O.5%	25 par 100	01																											2	20	2	0 3	3		Dès la 3ème année. Appliquer au stade 19-75 (BBCH). Brûlage des drageons (max. de 20 cm Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.
	acide élargonique	680 g	Natrel (St)	AS EC	8-16	159-318	3					•	•	•				_	9	_	•	•	•	•		•								3						Dès la 2 ^{ème} année contre l'élimination des rejet avec 2 x 8 l à intervalle de 10-15 jours. Contre le jeunes mauvaises herbes renouveler si nécessaire après 5-10 jours. Max. 32 l/ha par parcelle et par année.
F	lazasulfuron	260g 5	Chikara 25 WG (St, Sy)	W	G 0.08 kg	108														•	-	_			•					•					3	5 6	5 2	2		Absorption par les feuilles et les racines. Dè
			+ Gondor (St)		O.2kg + O.51	282															_	_	•	•	•	•	•													4° année. Appliquer de début avril à mi-mai sur les adventices et les graminées d'une hauteur d 10 à 20 cm. Pour améliorer l'efficacité, ajouter produit à base de glyphosate. Ne pas appliquer par grandes chaleurs ni par sécheresse. N'appliquer qu'avant le débourrement dans les vignes plantées en gobelets. Ne pas appliquer l'année précédant une plantation. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou main.
F	lumioxazine	500g 14	Pledge (Om)		P O.8-1 kg	293-366	5		-	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•											Inhibiteur de germination. Très longue persistanc Dès la 4° année. Utilisation au minimum 3 semair avant le débourrement de la vigne. En cas d'utilisation plus tardive, ne pas entrer en contact avec les parties vertes de la vigne.
	ibre de chanvr ccide polylactic		Toile de chanvre (AgB)			Prix s demand																																		Durée de vie 24 mois selon condition pédoclimatique. Autres tailles et qualités sur demande





	Matière active	Nom commercial (Firme)		Dosage litre/ha	Prix approx. CHF/ha	Mo d'a	de ctio	n	En mé	lang	e	Indi	catio	ons	Remarques Les additifs aux produits phytosanitaires ont plusieurs effets:		
			Formulation		,,	Humectant	Agent anti-dérive	Amélioration de l'adhésion	Herbicides	Fongicides	Insecticides	Protection de l'utilisateur	Zone tampon liée à la dérive en m	Autorisation en PER/Vitiswiss	Amélioration de l'humectabilité Amélioration de la pénétration dans la feuille Réduction de la dérive Amélioration de l'adhésion Attention: Des dosages réduits augmentent le risque d'apparition de résistances. Contrôler la miscibilité avant l'utilisation auprès de la firme.		
	Trisiloxane	Break-Thru (Om)	SL	0.1-0.21	9-18	Χ		Χ	Χ	Χ	Χ	0	6	•	Améliore la répartition et l'humectabilité sur		
	Heptaméthyl- trisiloxane Silwet L-77 (LG)		EC	O.O25- O.O51	2-5										la feuille. Meilleure absorption des produits systémiques dans la plante. Idéal pour les sulfonylurées. Ne pas mélanger avec des engrais liquides, des huiles ou autres additifs. Break-Thru: concentration max. 50 ml/100 I de bouillie.		
	Hydrocarbures terpéniques et alcools	Heliosol (Om)		O.2%	22	X		X	Х	Х	X			(bio)	Améliore la rétention et le pouvoir mouillant de la bouillie.		
LES	Huile de colza	Codacide (LG)	EC	EC 1-2.51	11-28	Х	Х	Χ	Χ	Χ	Χ	0		O Air	Recommandé lors d'une application sur de		
Ē		Genol Plant (MP)		0.5-21	8-30	Χ		Χ	Χ		Χ	0		(bio)	adventices fortement développées ou lorsque celles-ci sont difficilement		
딥		Telmion (Om)		1-21	12-24										humectables. Ne pas appliquer par une température supérieure à 25 °C.		
SIFS		Zofal R (St)		0.5-51	3-30												
, ADHÉ	Huile de colza (ester méthylique)	Mero (Ba) AS	EC	0.5-21	5-20	X		X	X	X	X						
ANTS	Latex synthétique	Sticker (St)	EW	0.151	10	X		X		X	X	0		•	Inhibe l'évaporation. O.1 par 100 d'eau.		
MOUILLANTS, ADHÉSIFS ET HUILES	Lécithine de soja	Gondor (St)	EC	0.51	18	X	X	X	X					•	Grâce aux gouttelettes plus grosses, la dérive est nettement réduite. Ne pas mélanger avec des herbicides à base de Carfentrazone.		
	Huile de soja éthoxylée	Surfy (LG)	EC	O.15%	19	X	X	X	X	X	X			(bio)	En adjonction aux composants de mélange indiqués par le fabricant.		
	Fettsäuren C7-C2O	Cocana (AB)	EC		21	X		X		Х		0	6	(bio)	Recommandé pour Vitisan		
	Amidon hydroxypropylé	CropCover CC-1000 (AB)	SL	2-41	29-58	X		X	X	X	X			thio	Le produit doit être conservé dans l'obscurité à une température comprise entre 5°C et 25°C. Une fois ouvert, l'emballage doit être utilisé dans les 4 semaines.		
ADOUCISSEUR ET RÉGULATEUR DE PH	Sulfate d'ammonium; Propionate d'ammonium; Acide citrique Sulfate d'ammoniaque Landor Sulfate d'ammoniaque 21%		SL	O.15-O.21 pour 100 l d'eau 2kg pour 100 l d'eau	3-4				X	X	X				D'abord verser le correcteur d'eau dans la cuve, attendre 2 minutes, puis verser le produit principal. X-Change corrige la dureté et abaisse le pH de l'eau. Sulfate d'amm. corrige la dureté. Application principalement dans les régions avec une dureté de l'eau élevée. Indiqué pour les produits à base de glyphosate. Landor Sulfate d'ammoniaque: dissoudre dans eau chaude et filtrer avant d'incorporer.		
T RÉGUL	Pentoxyde de phosphore ; Azote uréique	Opti pH (Ew) AS	SL	O.O4-O.21 pour 1001 d'eau	1-3				X	X	X	0			D'abord verser le correcteur d'eau dans la cuve, attendre 2 minutes, puis verser le produit principal. Lie les cations dans l'eau. Corrige la dureté		
SSEUR E	Acide phosphorique, polyalcools	Checkpoint (Om)	SL	0.04-0.221 pour 100 l d'eau	1-6										et abaisse le pH de l'eau. Colore la bouillie en fonction du pH. Ne pas mélanger avec des produits contenant du cuivre ni avec		
DOUCIS	Acide phosphorique	pH-Korrekt (La)		0.1-0.2 l pour 100 l d'eau	2-4										des sulfonylurées ayant la formulation SX. Opti pH a également un léger effet anti-mousse.		
∢	Polydiméthylsi- loxane	Schaumstopp (Ew) AS		1-1.5 ml /100 l d'eau	19 par emballa-				Х	Х	Х	0			Neutralise la formation de mousse dans les mélanges.		

		Matière active	Nom commercial (Firme)	Dosage	Prix approx. CHF/100 l d'eau de rinçage	Indications/ restrictions		Remarques L'efficacité n'est assurée que lors d'un emploi correct (observer le mode d'emploi).
						Protection de l'utilisateur	Autorisation en PER/Vitiswiss	
-		Tripolyphosphate de sodium	Agroclean (Om)	O.1%	10	0	•	Détergent pour l'élimination des résidus de bouillie dans le pulvérisateur y compris les sulfonylurées. Action neutralisante et anti-corrosion. Pour l'hivernage, augmenter la dose d'application de O.2%.
	NETTOYAGE	Métasilicate de potasse	All Clear Extra (St)	O.5%	8		•	Détergent pour le nettoyage des pulvérisateurs. Elimine les résidus de bouillie, y compris les sulfonylurées.
1 2	NET T	Mélange d'agents tensio-actifs	Power Clean (LG)	2%	33	0	(bio)	Détergent pour le nettoyage des pulvérisateurs. Elimine les résidus de bouillie, y compris les sulfonylurées.
		Tensioactifs non ioniques	Vapi Clean (St)	O.5%	8	0		Nettoyant spécial pour pulvérisateurs d'origine naturelle.

	Matière active	Nom commercial (Firme)	Dosage par colonie	Effica conti			Indicat restric	-	Remarques dans les champs Prévention simple et efficace: • maintenir l'herbe rase dans tout le verger (bosquets et clôtures compris)
				Campagnol terrestre	Taupe	Rat	Protection de l'utilisateur	Autorisation en PER/Vitiswiss	 perchoirs pour rapaces veiller à ne pas empoisonner des gens, des animaux domestiques ou sauvages avant d'envoyer des gaz ou de déposer des appâts, fermer tous les trous avec de la terre n'appliquer que dans les galeries en activité
E LES SOURIS CHAMPS	Nitrate de potassium + Soufre → SO ₂	Cartouches fumigènes (div.)	1 à 5 cartouches de gaz dans les galeries	•	•			•	Cartouches pour les systèmes de galeries isolées. Bien fermer les galeries après l'introduction. Pas d'accumulation dans la chaîne alimentaire.
LUTTE CONTRE LES SOURIS DANS LES CHAMPS	Phosphure d'aluminium	Cobra Forte (Si) AS	3-5 Pellets par 3-10 m de galerie	•	•		SP	•	Produit générateur de gaz. A ouvrir et utiliser seulement à l'extérieur. Très toxique. Ne pas stocker dans des bâtiments habités. Ne doit pas être en contact avec de l'eau. Facilement inflammable. Il ne faut pas pénétrer dans la zone traitée pendant deux jours.
S LES	Cholecalciferol O.075 g/100g	Selontra (BF) AS	Souris: 1–2 appâts Rats: 3–5 appâts	•		•	0		Les produits doivent être administrés dans les règles de l'art avec des boîtes d'appât d'origine. Lire le mode d'emploi avant le traitement.
TS DAN	Difenacoum 0.005 g/100g	Neosorexa CW (Om) AS	Souris: 40 g Rats: 200 g	•		•			
r LES RA FERMES	Brodifacoum O.OO24 g/100g	Klerat Pellets XT (Sy) AS	Souris: 30–50 g Rats: 50–75 g	•		•			
OURIS E' ET LES	Brodifacoum 0.005 g/100g	Surux flocons (St)	Souris: 30 g	•			-		
E LES SC AISONS	Brodifacoum 0.005 g/100g	Surux grains (St)	Souris: 30 g Rats: 50 g	•		•			
LUTTE CONTRE LES SOURIS ET LES RATS DANS LES MAISONS ET LES FERMES	Difenthialone 0.0025 g/100g	Klean-Agro Pat (St)	Souris: 1–2 sachets Rats: 15 sachets	•		•			Lutte contre les campagnols et
UTTE	Flocoumafen O.OO25 g/10Og	Storm Ultra Happen (BF) AS Storm Ultra Happen (LG)	Souris: 2–3 appâts Rats: 10 appâts	•		•			les rats





LANDOR Engrais foliaires

Pour une récolte de qualité en viticulture

Périodes d'utilisation d'engrais foliaires en viticulture

		No.				
	Débourrement	Préfloraison	Pleine floraison	Postfloraison	Véraison	Remarques
Stades de développement	09-12	12-55	65	71 – 77	81	
	C/D/E	E/F/G/H	I	J/K/L	F	
Safe N 300 g/l N					2 × 10 l/ha	Améliore l'indice formol des moûts
Fertiplus 130 N + 90 P ₂ O ₅ + 70 K ₂ O + 0.7 Mg + 0.12 B + 0.12 Fe + 0.12 Mn (g/l)		3×21/ha		6×41/ha		Engrais complet favorisent la croissance
Vitistar 100 N + 18 Mg + 10 B + 35 Fe (g/l)		1×2I/ha		3×3I/ha		Prévient le dessèchement de la rafle, la chlorose, et la chute des feuilles
Hydromag 300 g/l Mg		2 × 1.5 l/ha		2×2I/ha	2×2I/ha	En prévention contre le dessèchement de la rafle
Epso Top 99.8 Mg + 13 S (bio)					$2 \times 5 \text{kg/ha}$	Lutte contre le dessèchement de la rafle
Fer EDTA 100 g/l Fe (Ferleaf)				3×1I/ha		En prévention contre la chlorose
Borstar 150 g/l bore (bio)		0.51/ha	0.5 l/ha	0.51/ha		Soution la floraison
Zinflow 700 g/l Zn (bio)		1×0.51/ha				Favorise les inflorescences
Mantrac 500 g/l Mn		1×0.51/ha		2×11/ha		En cas de pH du sol élevé
TraiNer 60 g/l N (bio)	2×21/ha				2×31/ha	Pour amélioration des moûts à la véraison
Hasorgan Profi (bio)		2×2I/ha		3×2I/ha		Miscible avec le sulfate de cuivre

Le dosage recommandé est indiqué en litres par hectare et pour une quantité d'eau allant de 400 l/ha avant la floraison à max. 800 l/ha après la floraison. La quantité d'eau doit être adaptée à la croissance du feuillage.

Biostimulant pour renforcer la croissance des plantes et le système immunitaire



Hasorgan Profi bio

Engrais foliaire et amendement organique composé uniquement d'algues brunes. Les algues marines sont riches en oligo-éléments et autres organiques, tels que des acides aminés, composés glucides et vitamines, qui influencent positivement le développement des plantes et la qualité de la récolte. Les acides aminés améliorent l'absorption de l'azote par le feuillage. La plante est renforcée et les carences peuvent être écartées.

Utilisation voir tableau



SiliFER 200 g/l de silice stabilisée + 24 g/l Fe

Engrais liquide aux propriétés biostimulantes composé de 200 g/l de silice stabilisée. Il est absorbé très rapidement par les feuilles et les racines des plantes pour être stocké dans les parois cellulaires. Les parois cellulaires sont ainsi renforcées et les défenses naturelles accrues.

Algues

L'utilisation d'Hasorgan Profi permet d'éclaircir les grappes des clones dont les baies sont serrées. Utilisation 1.51/ha, 5 jours avant la floraison. Lorsque les baies mesurent 2–4 mm, répéter le traitement à raison de 1.51/ha plusieurs fois. Un bon effet partiel contre le botrytis peut ainsi être obtenu. Ne pas traiter les clones fortement sujets à la coulure avant la floraison.



LANDOR, fenaco société coopérative Rte de Siviriez 3, 1510 Moudon

Tél. 058 433 66 13 E-mail info@landor.ch Appel gratuit 0800 80 99 60 landor.ch





Tous les produits sont disponibles dans votre LANDI







Semences UFA

Semences UFA est leader du marché des semences agricoles et occupe également une position importante dans les espaces verts et les potagères. Ceci est le fruit de la politique suivie des décennies: capacité d'innovation, assortiment répondant à tous les besoins, qualité des produits, large réseau de distribution des LANDI, support technique. Notre catalogue Semences UFA contient tous les mélanges fourragers ainsi que les meilleures variétés en grandes cultures.

Pour tout renseignement complémentaire: 058 433 67 81

www.semencesufa.ch



LANDOR

Créée il y a 40 ans par les Fédérations de coopératives agricoles suisses, **LANDOR** est actuellement le principal partenaire des LANDI en matière de fertilisation. Nous assurons la fourniture d'une gamme complète d'engrais minéraux, formules BIO, oligo-éléments, spécialités, etc. Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour réaliser plans de fumure (Agriland) et Suisse Bilan (Agri. PER-AGRIDEA).

Pour joindre votre conseiller: appel gratuit au N° vert 0800 80 99 60

www.landor.ch

www.agroline.ch



Catalogue professionnel Produits naturels pour l'agriculture et l'horticulture Constitution de l'horticulture Constitution d

AGROLINE Service & Bioprotect

Pour le choix et l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, consultez nos assortiments choisi de produits phytosanitaires pour grandes cultures et cultures fourragères, arboriculture, viticulture, maraîchères, cultures biologiques ainsi que pour les petits fruits. Dans le catalogue professionnel AGROLINE Bioprotect vous trouvera les produits et services pour une agriculture durable. Nos spécialistes vous conseillent volontiers et de façon compétente. AGROLINE/LANDI vous offrent en permanence un service de livraison rapide d'un assortiment complet de produits de qualité.

Bioprotect:	Tél. 058 434 32 82	bioprotect@fenaco.com
Région Suisse romande:	Tél. 058 433 69 02	ppl.moudon@fenaco.com
Région Plateau central:	Tél. 058 433 69 18	pfs.lyssach@fenaco.com
Région Suisse centrale:	Tél. 058 433 69 18	pfs.lyssach@fenaco.com
Région Suisse orientale:	Tél. 058 433 69 60	pfs.winterthur@fenaco.co

Fongicides, insecticides, acaricides

= Efficacité principale homologée

🕒 = Efficacité partielle / secondaires homologée

◆ = Non admis contributions à l'efficience des ressources (REP)

Herbicides

= Très bonne efficacité

• = Efficacité partielle

= Aucune efficacité

= Bonne efficacité par bonnes conditions

♦ = Interdiction en Q1-Q2

Impact sur les typhlodromes et autres auxiliaires

 \square = Inoffensif à faiblement toxique (neutre

= Fortement toxique

■ = Moyennement toxique

Dénomination du produit

Les lettres «**AS**» indiquent que ce produit est inscrit dans la liste «Assortiment stratégique AGROLINE» de LANDI.

Drix

Les prix mentionnés couvrent **approximativement** le coût du produit pour le traitement d'un hectare. Le calcul se base sur le prix indicatif à l'emballage individuel qui correspond le mieux au traitement de 3 hectares.

Abréviations des firmes

AB = Andermatt Biocontrol; Ad = Adama; Ag = Agroline; AgB = Agroline Bioprotect; Ar = Arxada; Ba = Bayer; BaD = Bayer D; Bal = Bayer I; BF = BASF; Co = Corteva;

Da = Danstar; Ew = Ewia; FMC = FMC; Go = Gowan; ISK = ISK Biosciences;

Kr = Kreglinger; La = Landor; LG = Leu + Gygax; LS = Life Scientific; MP = Maag Profi;
 Ni = Nisso; Nu = Nufarm; Om = Omya; Sc = Schneiter; Sd = Sharda; Si = Sintagro;

St = Stähler; Sy = Syngenta; UPL = UPL; div. = divers firmes

Protection de l'utilisateur

SP Voir les explications en page 3.

Culture suivante = ⚠

Les produits se dégradant lentement dans le sol et présentant, selon le fabricant, des restrictions pour la culture suivante sont caractérisés par le symbole △. La notice d'emballage ainsi que les remarques dans les tableaux de produits sont à observer rigoureusement.

Interdiction dans les zones de protection des eaux S1, S2, S3 + Sh

Les indications dans la colonne des tableaux de produits signifient:

\$1 = Dans les zones de protection des eaux \$1, aucun produit phytosanitaire n'est autorisé. \$2 = produit interdit dans les zones \$1 et \$2.\$ \$3 = produit interdit dans les zones \$1 à \$3.\$ \$h = Ces produits ne doivent pas étre utilisés dans la zone de protection \$h (risque élevé dans les zones karstiques). Dans les régions karstiques, les produits interdits sont indiqués dans les remarques.

Impact sur les abeilles = 👺

Les produits mettant en danger les abeilles sont caractérisés par le symbole .

Appliquer ces produits en dehors de la période de vol des abeilles ou renoncer à leur emploi. Les produits ne doivent pas entrer en contact avec des plantes en fleurs ou mellifères (cultures voisines, bandes fleuries, dents de lions, etc.). Les adventices ou plantes en fleurs doivent être mulchée avant les traitements.

Délai d'attente en jours/semaines

Le délai indiqué doit être respecté entre le dernier traitement et la récolte.

Restrictions contre la dérive et le ruissellement

La dérive: La distance fixée par rapport aux eaux de surface (6, 20, 50 ou 100 m) peut être réduite selon les instructions de l'OFAG. Voir page 4

Le ruissellement: Le nombre de points fixés (1,2,3 ou 4 points) doit être réduit selon les instructions de l'OFAG. Voir page 5

Autorisation en prestations écologiques requises (PER)

- = utilisable sans restriction en PER
- utilisable avec restrictions ou une autorisation spéciale en PER (observer les prescriptions officielles)
- = interdit en PER

♥♥♥ = Voir remarques ci-dessus et de plus, utilisable jusqu'à la date limite légale (homologation prochainement retirée).

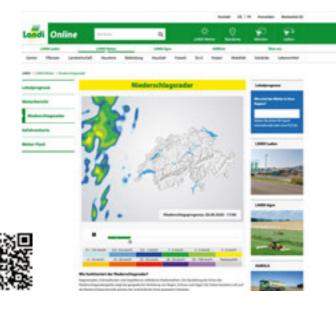
 Voir remarques ci-dessus. Ces produits contiennent des substances présentant un potentiel de risque particulier selon l'OFAG. Le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif de réduire de 30% la quantité de ces substances d'ici 2027.

= VITISWISS avec restrictions ou interdit.

Autorisé en production biologique. Observer le dosage.

Ces informations sont déterminantes et doivent dans tous les cas être prises en compte. Elles sont actuelles au moment de l'impression de ce document. Des modifications sont toutefois possibles jusqu'à la parution de la prochaine édition. Avant chaque application de produit phytosanitaire, la nécessité de l'intervention doit être examinée minutieusement (observation/comptage au champ et comparaison avec le seuil d'intervention). Les cultures sous label sont soumises à d'autres prescriptions qui ne sont pas mentionnées dans l'assortiment phyto (observer les lignes directrices officielles).

Interdiction de traiter: Tout traitement (y compris une application d'un anti-limaces) est interdit entre le 15 novembre et le 15 février sans autorisation spéciale du canton.



www.landi.ch pour être branché

www.landi.ch est un des sites web le plus visité de Suisse. Dans la rubrique Agro, les professionnels de la terre trouveront une large offre d'informations pour leur production. Les pages météo proposent des prévisions actualisées trois fois par jour, (9h00, 13h00, 20h00) présentées en vidéo. LANDI Météo pour iPhone est particulièrement intéressante. Les articles de la Revue UFA sont disponibles en un clic. Une visite sur www.landi.ch est toujours enrichissante. Ainsi, on reste en tout temps bien informé de l'assortiment, des offres et des actions de votre LANDI.

Sources

Les informations de l'assortiment phyto proviennent d'institutions et documents officiels tels que:

- Stations fédérales de recherche (agroscope ACW et ART)
- Ecole polytechnique fédérale, Zurich (EPFZ)
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL,
 Zollikofen
- Recommandations des stations phytosanitaires cantonales
- · Société suisse de phytiatrie (SSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV: Index des produits phytosanitaires
- Office fédéral pour la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire, Allemagne: Index des produits de protection des plantes
- British Crop Protection Council: The Pesticide Manual
- · National Pesticide Information Centre, Oregon State University: GUS
- Agridea Lindau: seuils d'intervention
- Resistance Action Committee: FRAC, HRAC, IRAC
- Euro Blight
- Fiches techniques des fabricants de produits phytosanitaires
- Informations de la presse spécialisée internationale

